

McGILL COMMITTEE TO OPPOSE GENERAL CHAUDHURI

RESOLUTION (October 16, 1969).

J.N. Chaudhuri, a retired Indian General and until recently the High Commissioner of India to Canada, recently joined the Center for Developing Area Studies McGill University, as a visiting professor.

General Chaudhuri joined the British Colonial Royal Military College Sandhurst in 1926 at the age of 18. Since then he was in the loyal service of British colonial oppression of the Indian people by serving the British colonial army in India. He opposed the struggle of the Indian people for genuine independence and national salvation in the name of duty to the British colonialists. Since the aspirations of the Indian people were betrayed in 1947, when the neo-colonial regime was set up in India, General Chaudhuri has maintained his services to the imperialist exploitation of India through the collaboration of the reactionary Indian ruling class of bureaucrat capitalists and landlords. As an agent of the reactionary Indian ruling class, General Chaudhuri was involved in the suppression of the landless and land poor peasants in Telangana in 1948-49. For his anti-people activities he was promoted to the rank of a General in 1962 and made the chief of the Army Staff, in which capacity he launched a bitter anti-China campaign. Since his retirement from the army, he served as the Indian High Commissioner in Canada and established contact with the pro-imperialist center for Developing Area Studies. His familiarity with Canada and Quebec and his anti-people activities got him the job of a visiting professor in McGill University for two years at an approximate salary of \$ 40,000 to 50,000. It is believed that he is supported by some Commonwealth fund and few other sources.

The Center for Developing Area Studies, McGill University, like similar centers in North America, is dedicated to imperialist propaganda and programme. The role of Michigan State University and of Duke University in the States is only too well known to the American, Canadian and Quebec people. Such centers have sprung as mushrooms since the direct colonial rules have shrunk and have been replaced by the neo-colonial rules in Asia, Africa and The Caribbeans, and since the national liberation struggles of the peoples of the oppressed nations have reached new heights.

General Chaudhuri's research concerns the assessment of military needs and developments in context of the political, economic and social developments in Asia and Africa. Whatever be the "academic garb" of this type of research it is abundantly clear that a military research in an imperialist university can only help the U.S. and other imperialists against the peoples of Asia and Africa. Such "research" is to sophisticate the means of slaughtering people, to forewarn the imperialists on the need of deploying counter-insurgency measures, to advise on the formations of reactionary military alliances in the vain attempt to suppress the national liberation struggles, and to attack the progressive and anti-imperialist nations. In short such "academic research" is to devise means of combating the popular upsurge of the broad masses of the oppressed people so as to help a handful of reactionary rulers whose faithfulness is to the U.S. and other imperialists.

An analysis of the records of General Chaudhuri, of the role of the Center for Developing Area Studies and the nature of the assignment which General Chaudhuri has undertaken, and an assessment of these factors together clearly show that McGill University is intensifying its services to imperialism and its opposition to the aspirations of the oppressed peoples of Asia, Africa and elsewhere.

Recognising this, we the students and members of the technical and teaching staff of McGill University, who are opposed to wars of aggression against the people and support the just aspirations of the Asian, African and other oppressed peoples, and are prepared to stand up against all plots hatched against the people before they are put in full practice, resolve to form the MCGILL COMMITTEE TO OPPOSE GENERAL CHAUDHURI with option to co-opt other progressive students and groups to fight against General Chaudhuri's appointment to the Center for Developing Area Studies McGill University, with the object to secure: (i) Chaudhuri's dismissal and (ii) halt to all anti-people militarist research in McGill University.

The Committee will organize meetings, teach-ins, demonstrations, agitational signature campaign, seek support from other universities and progressive people and Groups in Quebec and Canada, and take all other measures to achieve its objective.

CHAUDHURI GET OUT OF MCGILL !

STOP ALL MILITARIST ANTI-PEOPLE RESEARCH AT MCGILL !!

McGILL UNIVERSITY ARCHIVES	
ACC. NO.	867
REF.	15-21

l'informa tion nationale

NUMERO SPECIAL

McGILL UNIVERSITY
ARCHIVES
ACC. NO. 867
REF. 15-22

HISTORY ASS. OF MONTREAL
M. ALAN D. RIDGE, SEC.
6459, RUE METAVISH,
MONTREAL AD 7M 1S8

69



LE FRONT DU QUÉBEC FRANÇAIS

205 ASSOCIATIONS S'UNISSENT POUR ÉVITER LE PIRE

38% DE LA POPULATION (1,250,000) DIT NON AU BILL 63

3 DÉPUTÉS DÉMISSIONNENT DE LEUR PARTI

150,000 QUÉBÉCOIS PARTICIPENT À DES MARCHES DE PROTESTATION

PLUS ÇA CHANGE... PLUS C'EST PAREIL

Les textes des projets de loi 85 et 63 sont reproduits intégralement. Tous les Québécois ont droit de savoir que le Bill 63 est une réédition du Bill 85. Or, le Bill 85 avait soulevé des protestations si généralisées que l'Assemblée Nationale en avait référé l'étude au Comité parlementaire de l'éducation. Fuis ce fut la mort en douce du désormais historique Bill 85.

Pour les mêmes raisons — notamment parce qu'il consacre le faux principe de la liberté de choix des parents à la langue d'enseignement — les protestations ont surgi de toutes parts contre le Bill 63 dès sa déposition à l'Assemblée nationale.

En une période sociale troublée, alors que les problèmes cruciaux s'accumulent sans jamais être résolus, il faut qu'un Premier ministre soit, ou orgueilleux ou inconscient, pour ainsi provoquer les sentiments et les aspirations d'une large partie de la population.

Quels motifs donnent un caractère d'urgence à une mesure politique si discutée? Pourquoi tant de ténacité et de témérité pour l'adoption de cette loi? Est-il nécessaire, sans données valables, de proposer ces éléments fragmentaires d'une politique linguistique? Pourquoi n'avoir pas provoqué un dialogue serein entre les divers groupes ethniques du Québec? Pourquoi n'avoir pas recherché les éléments qui unissent de préférence aux suggestions qui divisent?

PROJET DE LOI 85

SA MAJESTE, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 2 de la Loi du ministère de l'éducation (Statuts refondus, 1964, chapitre 233) est modifié en ajoutant, à la fin de l'article 2, l'alinéa suivant:

"Le ministre a aussi la responsabilité de prendre, de concert avec le ministre de l'immigration, les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec puissent acquérir, dès leur arrivée, une connaissance d'usage de la langue française et faire instruire leurs enfants dans des écoles reconnues par le ministre comme étant de langue française".

2. La Loi du Conseil supérieur de l'éducation (Statuts refondus, 1964, chapitre 234) est modifiée en insérant, dans la sixième ligne du quatrième alinéa du préambule, après les mots "un comité protestant", ce qui suit: "un comité linguistique".

3. L'article 6 de ladite loi est modifié en remplaçant dans la première ligne, le mot "deux" par le mot "trois".

4. L'article 15 de ladite loi est remplacé par le suivant:

"15. Un comité catholique, un comité protestant et un comité linguistique du Conseil, composés chacun de quinze membres, sont institués".

5. Ladite loi est modifiée en insérant, après l'article 17, le suivant:

"17a. Le comité linguistique est composé de dix représentants francophones et de cinq représentants anglophones.

Ces représentants sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du Conseil qui consulte au préalable les associations ou organisations les plus représentatives des éducateurs et des parents des groupes linguistiques francophones et anglophones du Québec.

6. L'article 19 de ladite loi est modifié en ajoutant à la fin du premier alinéa, ce qui suit: "Il est d'office membre adjoint du comité linguistique".

7. L'article 22 de ladite loi est modifié en remplaçant, dans la première ligne, les mots "Ces comités" par les suivants: "Le comité catholique et le comité protestant".

8. Ladite loi est modifiée en insérant, après l'article 22, le suivant:

"22a. Le comité linguistique est chargé:

a) de faire des règlements suivant lesquels le ministre reconnaît comme étant de langue française ou de langue anglaise les institutions d'enseignement soumises aux règlements visés au paragraphe b de l'article 28;

b) de faire des règlements régissant les programmes d'études et les examens pour tous les enseignements, sauf les enseignements qui conduisent à un grade universitaire et les enseignements privés qui ne conduisent pas à un diplôme décerné sous l'autorité du ministre, de façon à assurer une connaissance d'usage de la langue française à toute personne qui fréquente une institution visée au paragraphe a et reconnue comme étant de langue anglaise;

c) de faire au Conseil ou au ministre des recommandations sur toute question de sa compétence, et en particulier sur la qualification, au point de vue linguistique, du personnel dirigeant et du personnel enseignant dans les institutions visées au paragraphe a) et reconnues comme étant de langue française ou de langue anglaise.

Les règlements faits en vertu du présent article entrent en vigueur après leur approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil; ils sont déposés sans délai à l'Assemblée législative et publiés dans la Gazette officielle de Québec".

9. L'article 28 de ladite loi est modifié en remplaçant, dans la deuxième ligne du paragraphe b) les mots "à l'article 22" par les mots "aux articles 22 et 22a".

10. L'article 203 de la Loi de l'instruction publique (Statuts refondus, 1964, chapitre 235), modifié par l'article 1 de la loi 15-16 Elizabeth II, chapitre 62, est de nouveau modifié:

a) En remplaçant le paragraphe 3e par le suivant:

"3e De prendre les mesures nécessaires pour que les cours d'études du niveau de la première année à celui de la onzième année inclusivement, adoptés ou reconnus pour les écoles publiques catholiques ou protestantes, de langue française ou de langue anglaise, selon le cas, soient dispensés à tous les enfants domiciliés dans le territoire soumis à leur juridiction s'ils sont jugés aptes à suivre ces cours et si leurs parents ou les personnes qui en tiennent lieu sont désireux de les y inscrire. A ces fins, les commissaires ou les syndics d'écoles doivent, soit organiser ces cours dans leurs écoles, soit se préva-

PROJET DE LOI 63

SA MAJESTE, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

1- L'article 2 de la Loi du ministère de l'éducation (Statuts refondus, 1969, chapitre 233) est modifié en ajoutant à la fin, l'alinéa suivant:

"Le ministre doit prendre les dispositions nécessaires pour que les programmes d'études édictés ou approuvés pour ces institutions d'enseignement et les examens qui les sanctionnent assurent une connaissance d'usage de la langue française aux enfants à qui l'enseignement est donné en langue anglaise".

2- L'article 203 de la Loi de l'instruction publique (Statuts refondus, 1969, chapitre 235), modifié par l'article 1 du chapitre 62 des lois de 1966/67, est de nouveau modifié en remplaçant le paragraphe 3 par le suivant:

3- De prendre les mesures nécessaires pour que les cours d'études du niveau de la première année à celui de la onzième inclusivement, adoptés ou reconnus pour les écoles publiques catholiques ou protestantes, selon le cas, soient dispensés à tous les enfants domiciliés dans le territoire soumis à leur juridiction s'ils sont jugés aptes à suivre ces cours et désireux de s'y inscrire.

Ces cours doivent être donnés en langue française.

Ils sont donnés en langue anglaise à chaque enfant dont les parents ou les personnes qui en tiennent lieu en font la demande lors de son inscription; les programmes d'études et les examens doivent assurer une connaissance d'usage de la langue française à ces enfants et le ministre doit prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Les commissaires ou les syndics d'écoles doivent, soit organiser ces cours dans leurs écoles, soit se prévaloir des dispositions des articles 469 à 495, soit se prévaloir des dispositions de l'article 496, soit prendre à la fois plusieurs de ces mesures.

3- L'article 3 de la Loi du ministère de l'Immigration (1968, chapitre 68) est modifié en ajoutant, à la fin, le paragraphe suivant:

"2e) prendre, de concert avec le ministre de l'Éducation, les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent dès leur arrivée la connaissance de la langue française et fassent instruire leurs enfants dans des institutions d'enseignement où les cours seront donnés en langue française".

4- L'article 14 de la Loi du ministère des affaires culturelles (Statuts refondus 1964, chapitre 57) est remplacé par le suivant:

"14. L'office de la langue française, doit sous la direction du ministre:

a) veiller à la correction et l'enrichissement de la langue parlée et écrite;

b) conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées au Québec;

c) élaborer, de concert avec ces entreprises, des programmes pour faire en sorte que la langue française y soit la langue d'usage et pour assurer à leurs dirigeants et à leurs employés une connaissance d'usage de cette langue".

5- La présente loi entrera en vigueur le 1er juillet 1970 ou à toute autre date antérieure qui sera fixée par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil.

loir des dispositions des articles 469 à 495, soit se prévaloir des dispositions de l'article 496, soit prendre à la fois plusieurs de ces mesures".

b) en insérant dans la cinquième ligne du paragraphe 4e après le mot "protestantes", ce qui suit: "de langue française ou de langue anglaise";

c) en ajoutant après le paragraphe 17e, l'alinéa suivant:

"A la requête de tout intéressé, une résolution qui déroge au paragraphe 3e ou au paragraphe 4e du présent article doit être soumise au ministre. Ce dernier peut l'approuver, la modifier ou l'annuler quatre-vingt-dix jours après avoir demandé l'avis du comité linguistique du Conseil supérieur de l'éducation ou plus tôt, s'il a déjà reçu cet avis. La décision du ministre doit être transmise sans délai à l'intéressé et elle est homologuée par la Cour provinciale à la demande du ministre ou de l'intéressé".

11. La présente loi entrera en vigueur à la date qui sera fixée par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil à l'exception de l'article 1 qui entre en vigueur le jour de sa sanction.

la population s'oppose au projet de loi 63

L'Institut de psychologie de l'Université de Montréal a organisé un sondage d'opinion sur le projet de loi 63. Tous les contrôles scientifiques ont été établis dans la rédaction du questionnaire, dans l'échantillonnage, dans la programmation de l'analyse des données et dans l'administration du questionnaire au public.

REPRESENTATIVITE

1026 personnes interrogées étaient âgées de 18 à 24 ans; 1831 étaient âgées de 25 à 44 et 1242 comptaient plus de 45 ans. 1747 femmes et 2347 hommes ont répondu aux questions. Les répondants étaient ainsi distribués selon l'occupation, ménagère 699, employé de bureau 369, journalier 312, ouvrier spécialisé 519, service public 431, vendeur 348, commerçant, industriel 484, technicien et professionnel 567, étudiant 213, chô-

meur et retraité 151. Des personnes interrogées, 3037 étaient d'origine française, 549 d'origine britannique, 141 d'origine italienne et 365 de d'autres origines. 1687 répondants parlaient français; 650 anglais et 1755 les deux langues. Cet échantillonnage représente la population de l'île de Montréal.

REPONSES:

Des 4098 personnes interrogées, voici les résultats obtenus: Que pensez-vous du projet de loi 63?

Etes-vous pour	32.58%
contre	38.04%
indécis	17.23%
indifférent	12.15%

CONSTATATIONS

Les ménagères, les ouvriers spécialisés et les commerçants-industriels apparaissent davantage pour que contre le bill. Les employés de bureau, les journaliers,

les services publics, les vendeurs les techniciens, les professionnels les étudiants, les chômeurs et les retraités sont majoritairement contre le projet de loi 63.

Il faut aussi observer que 46% des répondants français s'opposent au bill 63, alors que la proportion de ceux qui l'approuvent ne s'élève qu'à 26%. 17% demeuraient indécis et 11% indifférents. Dans ces deux derniers groupes de francophones, nombre d'enfants s'inscrivent dans les écoles anglaises. Il va de soi que 56% des Britanniques, 46% des Italiens et 50% des autres groupes ethniques approuvaient le bill 63.

Les unilingues français désapprouvent le bill dans une proportion de 47%, alors que 23% seulement l'approuvaient. 53% des unilingues anglais favorisent le bill et 14% s'y objectent. Dans le grou-

pe des bilingues dont 80% sont d'origine française, il faut remarquer que 38% s'opposent au bill et 35% l'approuvent. Déjà le processus d'assimilation démontre l'action continue qui affaiblit la volonté collective d'un peuple.

CONCLUSIONS

Les conclusions de cette enquête scientifique sont les suivantes: "L'opposition au projet de loi 63 augmente avec le degré de connaissance de ce projet de loi."

"Peu de répondants ont changé d'opinion après avoir pris connaissance des amendements."

"Il semble donc à la suite de cette analyse que, n'eût été d'une confusion au niveau de la compréhension des deux thèmes, les Canadiens français auraient été en plus grande majorité "contre" le projet de loi et l'inverse pour les Canadiens anglais.



Pourquoi le FQF dénonce le bill 63

Le Front du Québec français, qui groupe plus de 200 associations, comme, d'ailleurs, toute personne tant soit peu informée, ne peut objectivement que répudier le bill 63. Ce projet de loi, qui n'est qu'une reprise déguisée du bill 85, porte en lui-même sa condamnation. Son titre mensonger constitue déjà une manoeuvre hypocrite pour duper la population française du Québec et l'amener à croire à coups de sophismes, qu'il s'agit de la promotion du français à l'école, alors qu'en réalité:

1. ce projet consacre, pour la première fois, un principe fatal à l'avenir de la nation française au Québec, c'est-à-dire l'égalité de droit de l'anglais et du français;
2. il ne garantit d'aucune manière la primauté du français, puisqu'il abandonne entièrement le sort de notre langue nationale au libre choix des parents, sauf pour le français langue seconde;
3. ce bill devrait donc en réalité s'in-

tituler: Loi pour promouvoir l'enseignement du français comme langue seconde au Québec;

4. par conséquent cette loi non seulement ne fait rien pour redresser la situation anormale du français au Québec et, plus particulièrement, dans la région montréalaise; mais les libertés inconditionnelles qu'elle concède ne peuvent que l'aggraver;
5. en effet, le fondement de ce projet de loi, c'est-à-dire le présumé droit des parents à choisir la langue d'enseignement, sans tenir compte des intérêts supérieurs de la nation québécoise, ne peut s'appuyer sur aucune déclaration connue des droits de l'homme; au contraire, il s'oppose à un récent jugement de la Cour européenne des droits de l'homme, à la pratique des pays bilingues et, par-dessus tout, aux intérêts fondamentaux de la majorité francophone, menacée à brève échéance de minorisation dans la métropole même de son territoire national.

Pour toutes ces raisons et devant le caractère brutal et inéluctable des faits et des chiffres sur le pouvoir d'assimilation de la minorité anglophone au Québec, le Front du Québec français déclare que:

- a) La reconnaissance du droit des parents au choix de la langue d'enseignement équivaut à donner à la langue anglaise un statut égal à la langue française au Québec.
- b) L'Assemblée Nationale doit définir et soumettre à la population une politique globale de la langue française avant de légiférer sur la situation des minorités.
- c) L'Assemblée Nationale doit proclamer l'unilinguisme français à tous les niveaux.

Qu'on ne se méprenne pas sur l'esprit qui anime le Front du Québec français; l'unilinguisme peut très bien s'appliquer de façon civilisée, sans brimer les droits individuels, par étapes et par degrés, sans sortir né-

cessairement du cadre constitutionnel actuel.

Qu'on cesse par des procédés démagogiques de tromper la population francophone en lui faisant croire que les partisans de l'unilinguisme envisagent l'exclusion totale de l'enseignement de la langue anglaise dans les écoles ou même de l'usage individuel de cette langue.

Il est très grave, enfin, qu'on s'efforce de passer cette loi en vitesse sans assurer au préalable une information objective et une consultation sérieuse de la population francophone; quels que soient les termes du programme proposé autrefois par le parti au pouvoir. Il reste évident que l'électorat ne s'est pas prononcé particulièrement sur cette question vitale et encore moins en connaissance de cause. La vérité et l'honnêteté doivent toujours l'emporter sur les sophismes commodes et les faux-fuyants.

L'INFORMATION NATIONALE

Abonnement: Un dollar par année

(dix numéros)

Journal mensuel publié par La Société Saint-Jean Baptiste de Montréal. Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe Permis No 15.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

385 est, Sherbrooke, Montréal
Téléphone: 842-6621

PUBLICITE

Robert Dumouchel
3578 rue Masson - Montréal - Tél: 729-4387

LE STATUT DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Au lieu d'un projet de loi 63 qui consacre l'existence juridique d'un secteur scolaire anglophone et qui affirme l'égalité de la langue anglaise en autorisant le droit de choisir la langue d'enseignement, nos députés devraient plutôt réfléchir à la gravité de la situation de la langue française au Québec. Notre langue tend à n'être plus qu'un parler régional. Dans Montréal, elle demeure à la porte des usines, des commerces et des bureaux. Les Canadiens-Français, eux-mêmes, doivent parler l'anglais dans les moyennes et grandes entreprises montréalaises.

UNE LANGUE D'USAGE

Nos députés devraient savoir que le problème de la langue française ne se poserait pas au Québec, si le français était la langue d'usage, une langue utile et nécessaire. Si l'usage généralisé du français était consacré dans les faits, si le Québec établissait le français comme seule langue officielle, si la toponymie du Québec était refrancisée, si l'affichage était prioritairement français, si le français devenait la langue du travail dans les industries et les affaires, l'obligation disparaîtrait d'imposer l'enseignement du français aux Anglophones et aux Néo-Québécois.

Spontanément, ces derniers, dans le sens de leurs intérêts, apprendraient le français et s'associeraient davantage au progrès du Québec et à l'émancipation nationale des Canadiens-Français. Nos législateurs devraient admettre qu'ils ont abordé le problème de la langue selon l'adage de la charrue devant les boeufs. Ils devraient comprendre qu'on n'impose pas une langue par décret et que son usage par contrainte permettra tout au plus aux Anglophones du Québec de parler le français comme les habitués du cours classique parlent le latin et le grec.

L'ENSEIGNEMENT AUX FRANCOPHONES.

Les Francophones comprennent les Québécois d'origine française et d'autres origines ethniques dont la langue maternelle est la langue française.

En 1961, le nombre des parlants français d'origine française s'élevait à 4,164,880 et le nombre du second groupe à 104,809. Les Francophones représentaient alors 81,2% de la population québécoise. Il faut aussi savoir que plus de 68,000 québécois d'origine française ont abandonné leur langue maternelle pour adopter la langue anglaise.

Avec le libre choix de la langue d'enseignement, il est prévisible que des dizaines de milliers de Francophones s'inscriront dans

les écoles anglaises où ils s'assimileront progressivement. Dès l'automne 1970, avec l'adoption du Bill 63, ce péril ne pourra être conjuré. L'appel à la responsabilité des parents francophones est dérisoire. Notre Premier Ministre doit avoir assez de bon sens pour prévoir à brève échéance un phénomène de transferts linguistiques qui deviendra irréversible.

Il serait plus sage d'augmenter la qualité de l'enseignement du français parlé et écrit. Notre langue doit demeurer l'instrument d'une civilisation française dynamique. Il va de soi que personne ne constatera la nécessité d'apprendre la connaissance de l'anglais pour une large partie de la population francophone. Mais il ne faudrait pas que cet enseignement d'une langue seconde débute au niveau primaire, même pas dans des écoles françaises, encore moins dans des écoles anglaises. C'est nécessairement en une orientation fautive et dangereuse que le Bill 63 nous engage.

Alors que les pédagogues enseignent que l'étude d'une deuxième langue ne peut être abordée dès l'école primaire, M. le Premier Ministre croit que les jeunes Canadiens-Français peuvent même commencer leurs études primaires dans des écoles anglaises. Ce métissage prématuré de l'étude de deux langues ne sera

jamais compensé par les discours du Ministre des Affaires Culturelles ni par le rayonnement de l'Office de la langue française. Irremédiablement, on considère les Canadiens-Français comme les Zoulous de l'Afrique du Sud auxquels on enseigne l'anglais dès l'école primaire. Dans un milieu où l'esprit pratique anglais est reconnu, il faut qu'un Premier Ministre ouvre la digue qui menace de voir notre petit peuple emporté par le courant facile de l'assimilation. Malgré toutes les professions de foi qu'il exprimera, malgré toutes les bonnes intentions qu'il puisse posséder, il engage toute la nation dans une pente dangereuse. Les prévisions d'Henri Pin d'un Montréal à 52,7% francophone en l'an 2000 peuvent s'avérer d'un optimisme exagéré, si le Bill 63 était voté et que des redressements presque immédiats ne soient point apportés.

L'ENSEIGNEMENT AUX NEO-QUEBECOIS.

Les Néo-Québécois comprennent tous les futurs immigrants. On peut aussi entendre que les immigrants non naturalisés soient inclus dans ce vocable. Tout nouveau venu, sans distinction d'origine ethnique, est considéré comme Néo-Québécois.

Or, d'après le Bill 63, les parents néo-québécois, s'ils en font la demande, pourront inscrire

LE STATUT DE LA LANGUE FRANÇAISE

leurs enfants aux écoles anglaises. Cette disposition modifie à peine la situation actuelle qui est déjà intolérable. En 1961, sur 388,449 immigrants domiciliés au Québec et nés en pays étrangers, 191,573 ne parlaient que l'anglais, 110,495 parlaient l'anglais et le français et 55,704 seulement ne parlaient que le français. 120,586 de ces immigrants avaient adopté la langue anglaise comme langue maternelle; 57,946 avaient opté pour le français.

Le Bill 63 maintiendra cette situation. L'immigrant s'intégrera encore au Québec anglais. Ce n'est pas le français qu'on lui enseignera dans une école anglaise qui constituera un pôle d'attraction vers le milieu français. Certains prétendent que l'inscription des enfants néo-Québécois aux écoles françaises constitue une atteinte à la liberté et une mesure d'intolérance.

Il n'y a vraiment rien d'intolérant à ce que le Québec oblige tout nouveau venu à s'instruire dans la langue de la majorité. L'immigrant qui décide de vivre au Québec fait un choix. S'il allait demeurer pour toujours aux Etats-Unis, ou même en Ontario, il accepterait au préalable que ses enfants soient forcés d'apprendre l'anglais. L'immigrant en Italie envoie ses enfants à l'école italienne et en Allemagne, à l'école allemande.

Si l'immigrant savait qu'en venant s'établir au Québec, il choisit une terre française où serait l'intolérance? Si les 300,000 Francophones qui émigrent chaque année

connaissaient le Québec et le savaient français, il n'y a aucun doute que le peuplement français du Québec en serait facilité. Désormais, le Québec devrait rechercher des immigrants dans la communauté des 33 pays francophones ou dans les pays de culture latine.

L'ENSEIGNEMENT AUX ANGLOPHONES.

Les Anglophones comprennent les actuels Québécois de diverses origines ethniques qui ont l'anglais pour langue maternelle. En 1961, leur nombre était de 697,402 Québécois, soit 13,3% de la population.

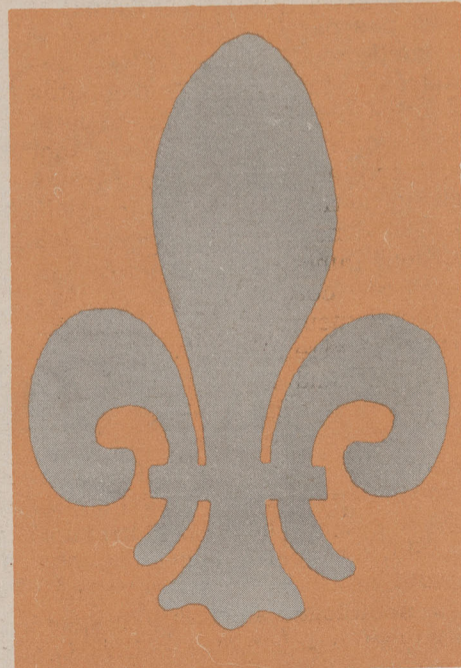
Le Bill 63 leur accorde une égalité juridique. En reconnaissant aux parents le droit d'inscrire leurs enfants aux institutions publiques de langue anglaise, le gouvernement du Québec reconnaît un secteur anglophone égal en droit au secteur francophone. Une législation en ce sens affaiblit le statut de la langue française. Minoritaires dans les autres provinces, les Canadiens-Français deviendraient juridiquement égaux au Québec, et, à long terme, nulle part chez-eux. La question fondamentale qui est sous-jacente dans l'étude de ce problème est de savoir si le gouvernement du Québec doit protéger le droit de la collectivité canadienne-française.

Aucune communauté minoritaire ne jouit d'un statut d'égalité juridique. Aucun groupe d'immigrants polonais ne réclame des écoles polonaises en Angleterre. Aucun groupe d'immigrants hongrois n'exige des écoles hongroises en Italie. A plus forte raison, aucun

groupe minoritaire ne songe à réclamer l'égalité juridique. Dans la situation actuelle, le gouvernement du Québec devrait simplement régler l'enseignement de l'anglais et les structures de cet enseignement, selon les usages des autres provinces à l'égard de l'enseignement du français. Ainsi, la minorité anglophone pourrait disposer, à tous les niveaux, d'institutions, d'enseignement publiques, mais à la condition qu'elles soient bilingues, et que le français n'y soit pas seulement une langue enseignée, mais aussi une langue d'enseignement.

Si le Québec n'est pas encore une terre française, il est depuis toujours une terre de liberté. Au Québec, ce n'est pas la langue anglaise qui est en danger. En 1961, alors que le Québec ne comptait que 567,057 citoyens d'origine britannique, 697,402 Québécois considéraient l'anglais, leur langue maternelle; 608,635 Québécois ne parlaient que l'anglais et 1,338,878 Québécois parlaient anglais et français. 68,339 Canadiens d'origine française déclaraient même que l'anglais était leur langue maternelle.

Au Québec en 1961, 27,108 citoyens d'origine britannique ne parlaient que le français et 162,907 parlaient français et anglais. Ainsi, 79,9% des Québécois d'origine britannique ne parlaient pas le français. Cette situation d'une minorité unilingue est unique au monde.



CONCLUSIONS

Il semble évident, à moins de pirouettes, que l'Union Nationale et le Parti Libéral voteront le Bill 63. Les constatations que nous avons relevées et les réflexions que nous avons exprimées dépassent les intérêts des partis politiques. L'avenir de notre petit peuple est en jeu. Saura-t-il se ressaisir? Comment pourra-t-il exprimer ses aspirations et ses volontés? Il ne peut choisir qu'entre les candidats et les programmes qu'on lui propose. Notre démocratie ne permet pas au peuple de définir ses besoins et de choisir librement ses propres représentants. Il ne faut toutefois pas désespérer. L'espoir demeure source de vie.



LES CONTESTATAIRES ASSURENT LA SURVIE DE LA DÉMOCRATIE (DUMONT)

par Uriel Poitras
"L'Action"

Les groupes de pression qui ne font pas partie de la démocratie formelle, ceux qui ne sont pas "encadrés", que ce soit les comités d'action populaires ou les mouvements politiques étudiants, "sont peut-être actuellement les formes qui garantissent la démocratie". Il faut donc que les citoyens les gardent minutieusement et luttent pour que ces formes de contestation demeurent dans la démocratie ouverte.

M. Fernand Dumont, directeur de l'Institut supérieur des Sciences humaines de l'Université Laval, a fait cette déclaration lors d'une entrevue où il condamne la tendance de nos hommes politiques actuels à ranger ces mouvements populaires dans la marginalité.

Le sociologue s'en est pris spécialement aux hommes politiques qui veulent jeter le discrédit populaire sur ces mouvements en laissant entendre qu'ils regroupent des terroristes, des spécialistes de l'anarchie.

Au fait, cette méthode, la police l'utilise en multipliant les perquisitions et les arrestations préventives chez ces groupements. Les hommes politiques l'emploient en commençant par accuser ces groupements pour ensuite chercher les raisons motivant ces accusations.

Il faut dès lors se poser la question vitale, à savoir: lorsque les "sans-voix" cultivent l'apprentissage de la parole, doivent-ils être automatiquement taxés de subversion et inversement, lorsque ça va mal dans la société,

doit-on rejeter le blâme sur des agitateurs professionnels, des terroristes venus de Cuba et identifiés par la suite aux groupements non encadrés?

M. Dumont répond: "Nous avons la démocratie formelle des partis, mais personne n'est assez naïf pour dire que ça suffit. De là il faut admettre qu'à côté existent d'autres formes démocratiques qui font monter les problèmes au niveau de l'expression collective".

L'admet-on? Non. Et pourtant, dit M. Dumont, "il est normal que les mouvements de protestations (Comités ouvriers, MLT, FLP, LIS, etc.) soient plus radicaux que sous Duplessis: il est normal que l'analyse critique de notre société aille beaucoup plus loin".

D'ailleurs le sociologue, écouté et respecté par tout le Canada français, estime que la violence verbale en soi ne pose pas de problèmes. Elle en pose seulement quand elle annonce d'autres formes de violence.

Au fait, le sens démocratique, c'est quoi, M. Dumont? "C'est agir sur l'opinion publique par des moyens de persuasion, c'est avant tout une action sur l'opinion publique... mais voilà, nous n'avons pas l'habitude de distinguer la protestation légale de la protestation par la violence".

Dès lors, la stratégie la plus néfaste pour détruire la démocratie selon M. Dumont, ce sont les accusations d'hommes politiques qui servent à rejeter les maux de la société sur le dos des groupements de contestation, sur le dos

de boucs émissaires, pour ensuite chercher les raisons qui motivent ces accusations.

C'est en ce sens que M. Dumont accueille favorablement l'idée d'enquête publique lorsque tel groupement fait problème. "De cette façon on ne se mettra pas à accuser à tort et à travers et à laisser le tout dans l'anonymat de la cuisine policière".

"Il ne faut pas lâcher la police qui, par définition est une force aveugle: c'est la loi qui fait que la force est légitime".

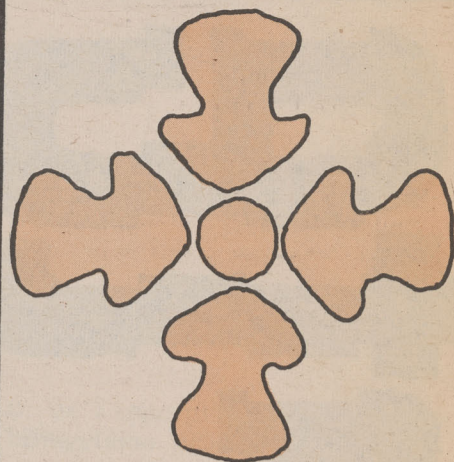
"Ceux qui sont contre la violence - c'est mon cas - veulent trouver une solution... mais j'ai peur que ça se règle d'une façon aveugle".

Car pour le sociologue, les groupes "informels" de protestation ("ils vont se multiplier") sont peut-être actuellement les formes qui garantissent la démocratie: "il faut garder ça minutieusement".

"Il faut supporter le poids du pluralisme. Condamnerons-nous ces groupements à vivre dans la marginalité en agissant de telle sorte qu'au lieu de transformer la société on jette le blâme sur Cuba ou sur le séparatisme?"

Que faire alors? "Il y a une grosse action à entreprendre pour redéfinir la liberté du citoyen et inventer de nouveaux mécanismes de juridiction".

Faut-il rappeler que "ceux qui sont en bas" sont livrés aux comités de citoyens qui donnent lieu à une expression, à la création de valeurs culturelles.



SITUATION CRITIQUE À MONTRÉAL

Dans de nombreuses études le Père Richard Arès a bien établi la gravité de la situation quant à l'assimilation massive des immigrants à la communauté anglaise dans la région métropolitaine. Voici brièvement ce que révèlent les conclusions du Père Arès:

1- "pour un Italien qui opte pour la langue française, quatre optent pour la langue anglaise";

2- "pour un Juif qui se francise, on en compte vingt-sept qui s'anglicisent";

3- "pour un citoyen d'origine allemande qui se joint à la communauté francophone, trois se joignent à la communauté anglaise";

4- "pour un Polonais qui se francise il y en a cinq qui s'anglicisent";

5- "pour un Ukrainien qui se francise, il y en a près de cinq qui s'anglicisent";

6- "pour un Russe qui adopte le français pour langue maternelle, il y en a dix-sept qui adoptent l'anglais";

7- "pour un Scandinave qui se francise, six s'anglicisent";

8- "pour un Néerlandais qui se francise, neuf s'anglicisent";

9- "deux fois plus de Néo-Québécois d'autres origines européennes savent l'anglais que le français";

10- "un Asiatique choisit le français contre deux qui choisissent l'anglais";

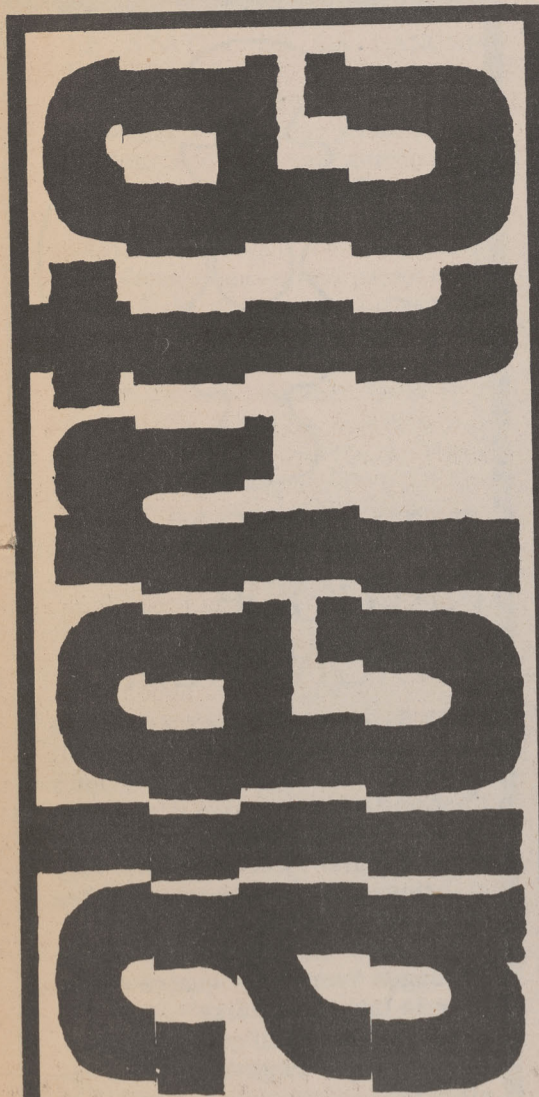
11- "pour un Néo-Québécois des groupes 'autres origines' qui opte pour la communauté de langue française, 'il y en a près de cinq qui s'anglicisent';

12- "pour 103,246 Néo-Québécois de la région de Montréal qui s'anglicisent seulement 32,485 choisissent le français. La puissance assimilatrice de l'anglais par rapport au français est de 3 à 1";

13- "les Néo-Québécois favorisent globalement l'anglais. Ils n'apprennent que l'anglais dans une proportion, selon l'origine, qui va de 45.7% à 69%".

Ajoutons à cela que, d'après certaines recherches, on estime à environ 4,000 le nombre de Canadiens français qui optent, chaque année, en faveur de la communauté anglaise de Montréal, décident de s'intégrer et d'adopter la langue anglaise comme langue maternelle, c'est-à-dire, langue de la vie familiale et sociale, langue d'éducation de leurs enfants.

LE QUÉBEC PEUT-IL ÊTRE BILINGUE?



"Je serais bien étonné que les plus réfléchis parmi les Canadiens-français eussent encore l'espérance de conserver leur nationalité. Quelque résistance qu'ils fassent l'absorption de leur race est déjà commencée. Notre langue se propage comme fait tout naturellement la langue des employeurs et des riches"

(Lord Durham 1839)

"Une langue est d'autant plus vivante et bien conservée qu'elle correspond à une nécessité constante de la vie quotidienne privée et publique et cela sous sa forme orale. . . Sans cet arrière-plan et ces motivations sociologiques, l'enseignement de la langue maternelle à l'école aboutira toujours plus ou moins à une impasse"

(Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement)

"Le peuple canadien-français est devant le dilemme suivant: ou bien il se relève et restructure toute sa société globale en la fondant sur l'unilinguisme français en la pensant comme un Français d'Amérique du Nord; ou bien il démissionne et se laisse assimiler."

(Fernand Ouellette)

Reconnaître un secteur scolaire anglophone égal en droit au secteur francophone, par une charte légale fondée sur des principes de justice ou d'équité, c'est pour toutes fins pratiques consacrer la situation, jusqu'ici ambiguë, d'un Québec qui consent définitivement au bilinguisme officiel. Or cela ne s'impose ni en justice ni en équité, et serait incompatible avec une politique qui veut faire du Québec un foyer national canadien-français. Dans de telles conditions, en effet, le Québec ne pourrait guère que par miracle s'établir dans cette position.

Nous admettons que la situation est complexe ici, parce qu'en théorie des circonstances concrètes peuvent effectivement être telles, que la consécration du bilinguisme officiel, avec ce qu'elle comporte de droits reconnus pour la langue minoritaire, soit sans conséquences pratiques pour la prédominance même absolue de l'autre langue.

L'ONTARIO BILINGUE

On imagine ce que serait, par exemple, la situation dans l'Ontario si on y reconnaissait le bilinguisme officiel - ce dont on paraît d'ailleurs encore loin en raison même de ce que cela heurte dans la conscience britannique. L'anglais étant la langue de tout le continent nord-américain autant que de la très grande majorité des Ontariens, en même temps que toutes les institutions politiques, sociales et économiques y sont sous contrôle anglophone à peu près total, la proclamation d'une égalité officielle de droit des deux langues y serait en réalité dépourvue de toute valeur pratique quant à la mise en danger de la suprématie de l'anglais. Le principe étant en quelque sorte dépourvu de sens peut bien servir sans danger alors de carte de compromis dans quelque autre jeu politique. Par exemple, dans le cadre canadien: forcer le Québec à en faire autant, par ce même jeu des compromis, pour y assurer en pratique la prédominance de l'anglais.

SITUATION DIFFÉRENTE

Il devrait en effet paraître assez évident à tous ceux qui ne veulent pas se payer de mots, que la situation serait toute différente au Québec. Donner à la langue anglaise, par la reconnaissance directe ou indirecte du bilinguisme officiel, l'arme de principe du droit à l'égalité, c'est fournir à l'élément anglophone la grosse artillerie nécessaire à ses luttes de principe contre toute législation qui prétendrait établir la priorité du français dans la vie courante du Québec. C'est lui reconnaître son droit de s'y opposer au nom de l'égalité, et par suite de la non-discrimination; c'est établir une légitimité de la totale liberté de l'anglais qui rendrait injuste toute loi prétendant régir les règles du jeu concurrentiel et démocratique dans la situation linguistique.

LANGUE D'USAGE

Or si le Québec doit être le foyer national canadien-français, il faut que la langue française y devienne la langue courante d'usage partout, comme le français en France, l'anglais en Angleterre ou dans l'Ontario, l'allemand en Allemagne, etc. Il nous semble que c'est là l'évidence même. Et il nous semble non moins évident que cela ne viendra pas, dans le cadre de notre histoire et du climat anglophone nord-américain, sans une politique linguistique ferme autant que réaliste de la part du gouvernement du Québec. Donc, que cela ne viendra pas si un principe de bilinguisme officiel consacre des droits égaux à l'anglais.

Si donc au nom de l'art de gouverner qui est dit "l'art du possible", on ne croit pas devoir ou pouvoir ligiférer en faveur de la priorité du français d'une façon franche, et cela en raison de facteurs résultant des limites imposées à l'action par la situation politique, le moins est qu'on laisse la situation "fluide", "ouverte" - celui du bilinguisme officiel - qui tendrait à entraver toute action future.

L'ANGLAIS N'EST PAS EN DANGER.

La situation dans Québec ne justifie pas l'acceptation de cette thèse du bilinguisme officiel, que les Rapports de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme sont maintenant en train de mettre de l'avant sous prétexte de nous favoriser dans le reste du Canada - où l'anglais ne sera évidemment jamais en danger, sauf peut-être au Nouveau-Brunswick éventuellement - pour asseoir définitivement les privilèges de l'anglais au Québec afin d'empêcher le français de s'y installer sans conteste.

Les anglophones dans Québec prétendant justifier cette position en arguant qu'ils sont une ethnie culturelle québécoise ayant elle aussi ses droits à son expansion dans Québec, comme l'ethnie française dans le Canada. Mais cette prétention est aussi astucieuse que fallacieuse étant donné que les seules véritables chances de l'ethnie culturelle britannique sont déjà solidement établies dans tout le reste du Canada. Ainsi l'ethnie française ne serait chez elle nulle part, devant accepter la prédominance anglaise dans le Canada et dehors du Québec et la concurrence sur base de chances égales entre les deux ethnies dans Québec. Au moins cette thèse a-t-elle le mérite de nous ouvrir les yeux sur ce que signifie le bilinguisme officiel dans Québec, où notre désir d'un foyer national exige au contraire que les anglophones acceptent de prendre leur place de groupe minoritaire dans un territoire destiné à exprimer totalement la francophonie. Il n'y aura pas de foyer canadien-français au Québec si nous acceptons qu'il soit le double foyer de deux ethnies parallèles ayant des droits égaux. N'allons pas fermer les yeux sur cette évidence, dont les conséquences anglicisantes sont fatales dans le cadre historique où nous vivons.

F.-ALBERT ANGERS

LE BILL 63

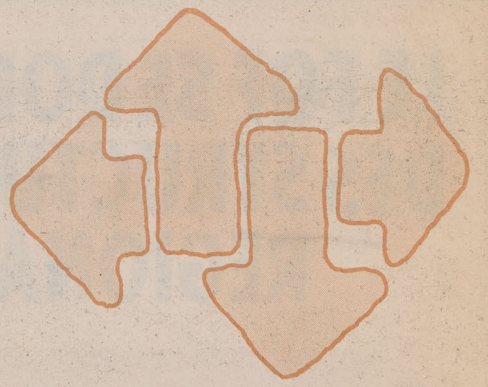


DANIEL JOHNSON VOTERAIT CONTRE

"Le gouvernement du Québec s'est engagé à faire de la langue française au Québec une véritable langue nationale, tout en respectant les droits linguistiques de la minorité. Nous étudions actuellement les différents moyens de favoriser l'usage généralisé du français sur l'ensemble de notre territoire, de façon que les Canadiens français du Québec puissent travailler et vivre en français dans leur propre province, tout comme les Canadiens d'expression anglaise vivent et travaillent dans leur langue dans les autres provinces".

Daniel Johnson, premier ministre du Québec, à Toronto, le 27 novembre 1967

LE DROIT DES PARENTS



LE DROIT DES PARENTS.

Le droit des parents, qui est mis de l'avant partout sur ce sujet de la langue à l'école et ratifié par le bill 63 met en jeu des questions d'une ampleur encore plus considérable, puisque concernant les droits fondamentaux de l'homme et du citoyen face à la collectivité elle-même. Il devient donc extrêmement fallacieux, spécieux et captieux quand on le fait intervenir à mauvais escient dans une question propre à soulever toutes les passions de la liberté humaine.

SA NATURE.

Le droit des parents, dans toutes les matières qui concernent la famille, a beau être un droit fondamental, un droit en particulier qui reconnaît aux parents pour leurs enfants l'école de leur choix, il ne s'ensuit pas que tout dans la vie de famille ou dans l'école relève du droit exclusif des parents. Les parents n'ont tout de même pas droit de vie et de mort sur leurs enfants; et on ne leur reconnaît pas ce droit de mort qu'est l'ignorance, en récusant leur droit de ne pas envoyer leurs enfants à l'école. Similairement et tout à fait approprié au débat actuel, on peut dire que le droit des parents en matière d'éducation ne comporte pas le droit de vie et de mort sur les biens que la collectivité elle-même et ses membres en tant que citoyens veulent faire prévaloir pour établir la vie nationale.

A l'intérieur de ces jeux de droits et de libertés réciproques, certaines règles ont été reconnues qui outrepassent toute prétention de restriction: telle par exemple la liberté de conscience, qu'on ne peut violer sous prétexte de danger pour la vie nationale, encore que cette liberté de conscience n'est absolue qu'intérieurement, et ne comporte pas un droit absolu au prosélytisme, qui sera conditionné par les exigences de la vie collective et les règles du jeu démocratique.

Qu'en est-il du droit qu'on invoque pour les parents, par le biais du droit incontestable des parents à l'école de leur choix, d'imposer à l'autorité d'établir ou de subventionner des écoles dans la langue de leur choix?

LE DROIT D'UNE COLLECTIVITÉ

Si l'on veut raisonner le problème par le fond, il faut d'abord se demander quelle sorte de bien constitue la langue et de qui, par conséquent, relève le droit de son établissement en vertu du bien commun. Or avant d'être l'instrument de culture qu'elle devient par l'action des intelligences qui la manipulent, la langue est d'abord

et essentiellement un moyen de communication, un instrument de facilité collective. L'unité de langue est un bien fondamental et désirable d'une collectivité sur le plan de la vie politique, sociale et intellectuelle autant que l'unité de la monnaie est un bien désirable et fondamental pour le bon fonctionnement de la vie économique dans une collectivité donnée.

Aussi bien, les problèmes de dualité ou de multiplicité linguistique ne sont-ils tous que des problèmes résultant de situations historiques de conquêtes, ou des collectivités tribales ou nationales ayant déjà leur langue unique ont été intégrées par domination dans des groupes dont la langue était étrangère à la leur. Les droits linguistiques qui en résultent ne sont nullement de l'ordre du "droit des parents", mais bien du droit d'une collectivité à conserver sa culture en dépit des conquêtes qui ne sont pas créatrices de droit, mais seulement de situations de fait. Il nous semble que ces constatations ne souffrent pas contradiction.

EXEMPLES UNIVERSELS.

De sorte que nulle part au monde où l'on n'a pas à faire face à de telles situations, voit-on qu'on songe à invoquer un tel "droit des parents" à la langue de leur choix à l'école. On n'aurait pas, en France, l'idée que la venue d'Italiens dans le Sud et de Polonais dans le Nord, obligeât l'Etat français à accorder aux parents italiens des écoles de langue italienne pour leurs enfants, ni aux parents polonais, des écoles polonaises. C'est la preuve en soi que ce droit comme tel est inexistant, car ce qui relève du "droit des parents" est forcément valable, revendicable et revendiqué universellement, comme par exemple "le droit des parents à l'école confessionnelle".

Le fait est que ce droit des parents à imposer à l'école la langue de leur choix n'a aucun sens. Il n'a aucun sens dans les collectivités normales, parce que la langue est tellement un bien collectif dont l'unité est nécessaire que personne ne songerait à le revendiquer. Et il n'a aucun sens dans les collectivités anormales - c'est-à-dire dont l'unité linguistique s'est trouvée compliquée de situations historiques contrariantes - parce que son application vraie conduirait à la plus invraisemblable cacophonie.

Nous demandons donc aux membres de notre Assemblée nationale de sortir des équivoques de notre situation ambiguë et de se rendre bien compte de ce qu'ils font. S'il y a un droit des parents à la langue de leur choix, ce droit est absolu comme tout ce qui relève d'un tel principe spécifique de

droit c'est-à-dire que les parents allemands, italiens, polonais, ukrainiens, etc., etc. ont autant droit à l'école allemande, italienne, polonaise, ukrainienne, etc., etc. au Québec que les parents français ou anglais.

C'est une seconde preuve, par l'absurde cette fois, que tel droit des parents est inexistant; aussi inexistant, et pour les mêmes raisons sur des plans différents, qu'est inexistant pour le citoyen le droit de revendiquer de l'Etat qu'il lui permette de battre sa propre monnaie. Et c'est parce qu'il est inexistant qu'il n'est nullement injuste de demander à un immigrant qui arrive dans un pays d'abandonner la langue propre de son pays et de consentir à parler dorénavant la langue du pays où il arrive.

Or dans le domaine du choix de la langue à l'école, un tel droit des parents est inacceptable en vertu des grands principes de droit et de liberté qui régissent le fonctionnement des collectivités. Il est inacceptable parce qu'il est impraticable, et s'il est impraticable, c'est que la langue nationale, donc la langue de l'école, est un bien collectif dont la responsabilité et la garde relèvent de l'Etat, gardien du bien commun de la nation, non pas de parents qui se montreraient insoucieux de ce bien commun national.

DROITS COLLECTIFS ANGLOPHONES.

Ceci étant bien établi, il faut reconnaître toutefois que l'Etat, lui, peut toujours - sans y être obligé par un principe général qui ne doit pas alors être invoqué - reconnaître des droits à certaines catégories de parents, comme de citoyens, en vertu de la loi et de situations historiques ou concrètes données. Il est bien sûr indéniable que tout en niant le droit des parents - ce qu'il doit faire s'il ne veut pas s'exposer à des revendications de parents non anglophones et non francophones - l'Etat du Québec peut fort bien accorder, pour d'autres raisons, des droits spéciaux aux parents "anglophones"; ou plus généralement, comme il le fait dans le bill 63 à tous les parents de choisir entre l'école anglaise et l'école française. C'est alors que la question du droit des parents se relie à celle de la reconnaissance du bilinguisme officiel. Car si l'Etat se sent sollicité de consentir à de tels privilèges et droits spéciaux, ce n'est pas en fonction de droits prenant racine dans l'individu, mais bien dans des collectivités réclamant le droit à la survie de leur culture propre.

On est donc ramené à la question précédente de la nécessité

et de l'opportunité d'accorder le bilinguisme officiel au Québec à cause de la présence d'une minorité anglophone.

Or en accordant aux parents le libre choix à l'école entre deux langues, la française et l'anglaise, on reconnaît forcément la position d'égalité et d'indifférence de choix absolue entre les deux langues dans l'Etat du Québec. On consacre le bilinguisme officiel au Québec, avec toutes les conséquences que nous avons précédemment indiquées pour la perpétuation de la prédominance de l'anglais. D'autant plus qu'ici se pose le problème des immigrants qui, devant le libre choix, s'agrègeront presque forcément toujours au groupe dominant, lequel disposera ainsi de tous les moyens nécessaires pour perpétuer sa situation en dépit de toutes les belles déclarations et les faux espoirs que nous pourrions alors continuer à exprimer.

UNE RÉGLEMENTATION

Il appartient à l'Etat du Québec de régler - non plus en vertu du fallacieux argument du droit des parents ou du complexe d'infériorité des relents de conquête, mais du seul intérêt de l'avenir du foyer national canadien-français - la question des droits des anglophones au Québec, en n'oubliant pas que comme ethnies ils ont tout le reste du Canada pour s'épanouir. En la réglant et pour reconnaître les situations que nous voulons reconnaître par esprit d'équité, établissons si l'on veut des situations de privilèges par voies au besoin de garanties juridiques, mais en ayant bien soin de ne pas les asseoir sur la reconnaissance de faux droits.

Il n'est pas nécessaire ni de proclamer fût-ce indirectement le bilinguisme officiel au Québec ni d'y consacrer un droit des parents ou de certains parents, pour donner à l'anglais une place de langue seconde privilégiée. Il n'est qu'à prescrire les modes administratifs et de fonctionnement de telles écoles, revisables en tout temps. C'est de toute façon la position que l'on continue de tenir envers le français dans les autres provinces du Canada. Et l'on sait qu'en septembre dernier, à une réunion nationale de la Canadian School Trustees' Association, une proposition des protestants du Québec pour la reconnaissance du droit des parents à la langue de leur choix, fut unanimement rejetée par tous les membres de l'Association hors du Québec. Le principe qui a prévalu, c'est que les immigrants doivent être instruits, là où ils sont, "dans la langue de la communauté".

F-ALBERT ANGERS

LE FQF SE DONNE DES STRUCTURES REGIONALES

MEMBRES DE L'EXECUTIF:

François-Albert Angers
Emile Bessette
Lise Chicoine-Coupal
Vincent Harvey
André Lamy
Raymond Lemieux
Gaston Miron
Gilles Noiseux
Matthias Rioux

COMPOSITION

Un front commun a été créé le 25 octobre pour lutter contre le bill 63: c'est le FRONT DU QUEBEC FRANCAIS (FQF). Les adhésions ne cessent de parvenir, et à ce jour, quelque 225 organismes sont officiellement membres. Ces groupements sont de nature et de tendances fort variées: 33 à caractère nationalistes, 45 d'enseignants, 57 d'étudiants, 9 de parents, 23 syndicats ouvriers, 15 associations professionnelles, 5 mouvements artistiques, etc.

Le Front du Québec Français s'est donné des structures régionales couvrant tout le territoire du Québec. Voici la liste des Comités régionaux déjà formés avec les noms des responsables, les adresses et les numéros de téléphone:

RIMOUSKI

M. René Daignault
et un représentant de l'université du Québec
75 ouest, boul. Arthur-Buies.
Rimouski
723-9259

SAGUENAY - LAC ST-JEAN

M. Georges Perron
et un représentant de l'université du Québec
Alma
662-5335

QUEBEC

M. Gaétan Plante
et un représentant de l'Université Laval
600 est Grande-Allée
Québec
529-0774

DRUMMONDVILLE

M. Nicolas Beaulieu
449 Notre-Dame
Drummondville
478-2519

SHERBROOKE

Université de Sherbrooke
M. Serge Vallières
569-7431

THETFORD

M. Léo Jacques
222 avenue Simoneau
Thetford Mines
335-5435

SAINT-JEAN

M. Paul Lachapelle
Rue Mayrand
Saint-Jean
346-5338

JOLIETTE

M. Jean-Paul Morin
M. Gaétan Riopel
414 nord, Beaudry.
Joliette.
756-1619

ST-JEROME

M. Guy Mercier
236 ave du Palais
Saint-Jérôme
438-4129

TROIS-RIVIERES

M. Georges Meyers
M. P.-A. Julien
3239 rue Papineau
Trois-Rivières
375-4881

SAINT-HYACINTHE

M. Jean-Louis Carufel
M. Gabriel Hébert
3955 boul. Laurier
Douville, Saint-Hyacinthe
773-8535

MONT-LAURIER

M. Armand Lafontaine
187 Vaudreuil
Mont-Laurier
623-2979

QUEST-QUEBECOIS

M. Philippe Laurendeau
102 est, Perreault
Rouyn
762-5543

GRANBY

M. François Mercier
282 boul. Montcalm
Granby, Qué.
372-3148

MONTREAL

Université du Québec
Nicole Geoffroy - 276-5884
Laurent Trudel - 526-5981

COTE NORD

Me Paul Sabourin
169 Champlain
Baie Comeau
418 - 296-4921

VALLEYFIELD

Claude Malo
Gaston Girard
Mme Louis Brouillette
Pierre Loïselle
50 rue Clark
373-6042.

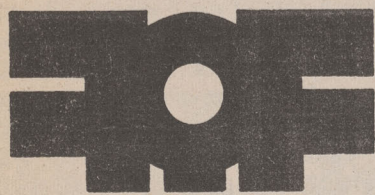
Vous-vo

LE FRANCAIS LANGUE OFFICIELLE?
LE FRANCAIS LANGUE DE TRAVAIL?
LE FRANCAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT?
LE FRANCAIS LANGUE D'AFFICHAGE?
LE FRANCAIS LANGUE NATIONALE?

pour le Québec

SI OUI

Aidez le FRONT DU QUEBEC FRANCAIS à poursuivre son oeuvre jusqu'au bout en lui faisant parvenir votre souscription S.V.P. Complétez la formule ci-dessous.
Un reçu officiel vous sera adressé



LE FRONT
DU QUÉBEC FRANÇAIS
385 est, rue Sherbrooke
Montréal, Québec Tel.: 842-6621

Vous trouverez ci-joint mon chèque au montant de _____
représentant ma souscription au Front du Québec Français

Nom.....

Adresse.....

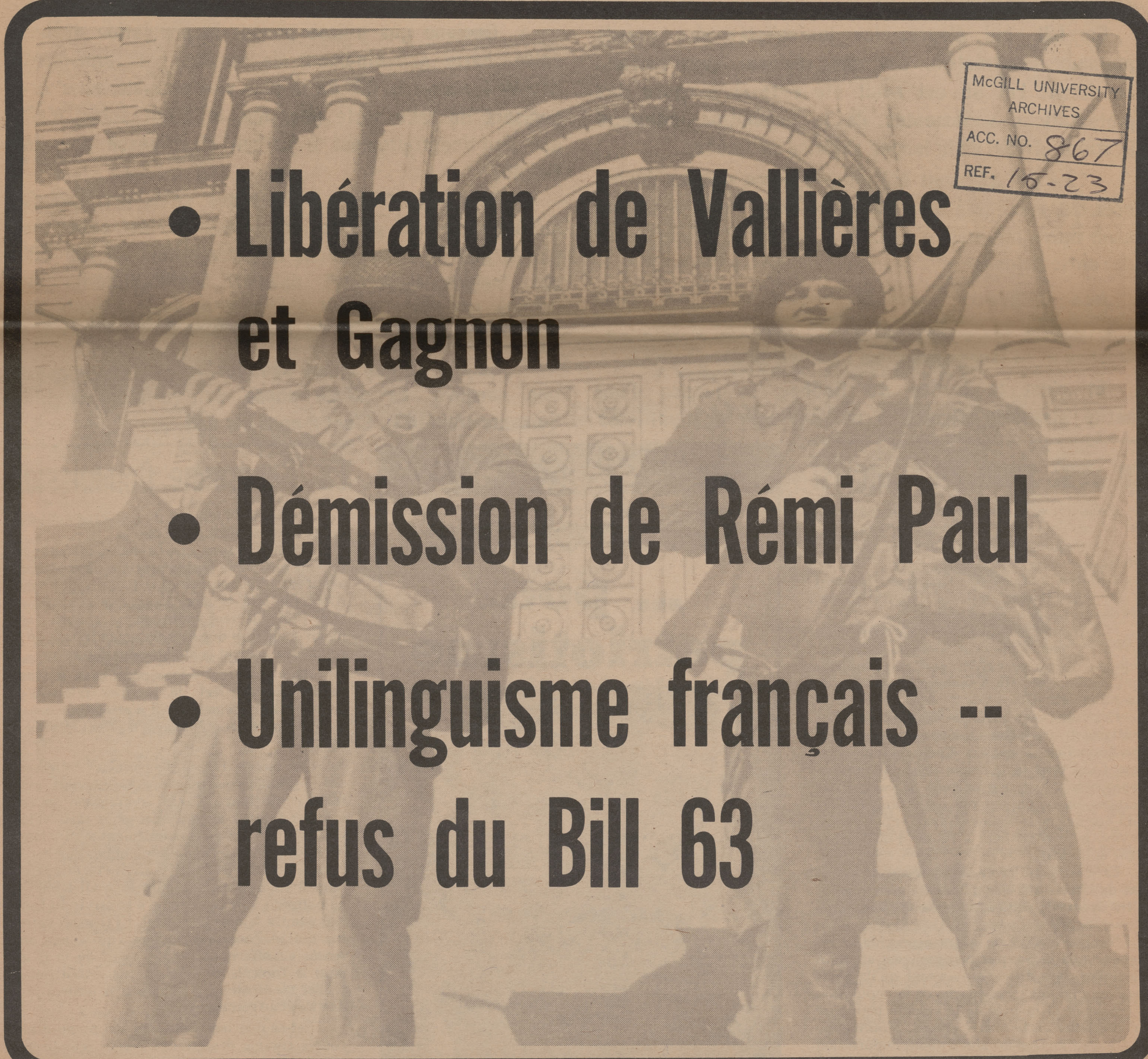
..... Tel

CHRONOLOGIE

- 23 octobre: le bill 63 est déposé à l'Assemblée nationale.
- 25 octobre: le Front du Québec français est créé à Montréal à l'issue d'une réunion visant à constituer un front commun sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal.
- 27-31 octobre: séries de manifestations à travers le Québec.
- 31 octobre: marche sur le Parlement de Québec.
- 2 novembre: l'exécutif du F.Q.F. décide d'élaborer une politique de la langue et d'organiser un référendum sur cette politique ("Projet de loi Québec no 1").
- 4 novembre: le bill 63 est adopté en deuxième lecture. Le premier ministre Bertrand annonce qu'il présentera deux amendements lors de l'étude détaillée du bill. Deux députés de l'Union nationale votent contre le principe du projet de loi et deux autres s'abstiennent de voter.
- 6 novembre: le projet de loi no 62 sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal est déposé à l'Assemblée nationale.
- 9 novembre: les exécutifs des associations-membres du F.Q.F. adoptent un avant-projet de loi Québec no. 1, à partir de textes préparés par des universitaires, des étudiants, etc.
- 10-19 novembre: les associations-membres du F.Q.F. soumettent cet avant-projet à leurs membres et remettent leurs réponses au F.Q.F. avant le 26 novembre.
- Vers le 26 novembre: l'exécutif du F.Q.F., à la lumière des réponses qui lui sont parvenues, élabore le projet de loi.
- Après le 26 novembre: le projet de loi est présenté au cours d'assemblées générales simultanées à travers le Québec.

Nov. 6, 1969.

OPÉRATION LIBÉRATION

- 
- Libération de Vallières
et Gagnon
- Démission de Rémi Paul
- Unilinguisme français --
refus du Bill 63

McGILL UNIVERSITY
ARCHIVES
ACC. NO. 867
REF. 15-23

LE BILL SIXTY-THREE: l'assassinat du français

Le gouvernement tente de temporiser actuellement et de nous passer un sapin.

On veut nous faire croire que le bill 63 qui entérine le libre choix des parents de la langue de l'éducation, est une loi progressiste qui va freiner l'assimilation des québécois et qui va par le fait même faciliter l'intégration des nouveaux immigrants à un Québec français.

Et cette fois-ci, on ne permettra même pas d'en discuter au parlement.

Ce bill, qui d'après les journalistes des grands journaux montréalais, est une réplique quasi-parfaite du défunt bill 85 qui avait été enterré à cause des protestations véhémentes de la population, consacre le statut officiel de la langue anglaise au Québec.

Le Bill 85 avait été enterré parce que les québécois ont manifesté leur opposition' il ne nous reste aucune autre alternative pour tuer le Bill 63 et sauvegarder notre langue.

Nos dirigeants prouvent encore une fois qu'ils sont à la remorque des capitalistes anglo-saxons qui leur dictent leurs volontés et les obligent à vendre le Québec et sa langue pour une bouchée de pain.

Et c'est la justice du Québec, la justice d'une petite classe d'exploiteurs qui va juger des patriotes

qui se sont élevés contre une énorme injustice, l'assassinat de la langue française, la langue maternelle de la majorité du peuple québécois.

Sitôt le Bill Soixante-trois (63) déposé à l'Assemblée nationale un vaste Front populaire (le plus grand qu'ait connu le Québec) s'est constitué pour s'y opposer: le Front du Québec Français (FQF), issu de la réunion d'urgence de samedi dernier (25 oct.), regroupe plus d'une centaine d'organismes dont la C.S.N., la S.S.J.B. et la C.E.Q.

Quoique que puisse penser la population québécoise, notre gouvernement de vendus est fermement décidé à passer le Bill 63 le plus vite possible, en s'organisant de telle sorte pour que le débat public n'ait pas lieu (contrairement à ce qui s'est passé pour le Bill 85).

Mais il est bien évident que seuls les Anglais du Québec et les grandes entreprises ont été consultés par le gouvernement avant la présentation du Bill 63' car "caisse électorale" oblige... Cette minorité au pouvoir est prête à aller à l'encontre de la volonté de la majorité des Québécois qui rejette le Bill 63. C'est ça, leur démocratie!

Le Bill 85 est tombé sous les coups d'une opposition massive. La même chose doit arriver au Bill Soixante-trois (63). C'est à nous d'y voir.

On veut vivre en français!

Trois autres québécois vont bientôt subir leur procès pour avoir voulu montrer à la population le chemin de la liberté, la route de l'autodétermination.

Lemieux, Gravel et Chartrand doivent maintenant prouver qu'ils ne sont pas coupables des crimes dont on les accuse.

La population du Québec sait très bien qu'il n'y a pas eu de crimes commis; les travailleurs québécois savent que la lutte pour l'unilinguisme n'est qu'une facette de la lutte de libération nationale.

Ceci implique la fin de l'exploitation linguistique du travailleur québécois; on ne veut plus travailler en anglais. Ceci implique également une volonté de ne plus être dominé économiquement par une poignée de capitalistes étrangers qui ne parlent pas notre langue. Ceci implique que nous voulons travailler pour nous-mêmes, pour contribuer à l'essor d'un Québec libéré et français.

Et c'est pour avoir voulu transformer cet état de choses que des québécois vont comparaître devant la justice qui prétend être "québécoise".

Nous avons ici un autre aspect de la répression que le pouvoir bourgeois est en train d'installer. Nos dirigeants sentent qu'ils n'ont pas l'appui d'une large couche de la population et craignent la montée de la volonté populaire qui préconise entre autres choses, l'unilinguisme français au Québec afin d'abolir l'oppression culturelle qui brime la population dans ses droits les plus fondamentaux.

Recherché ... pour patriotisme



La 'Gendronne Commission'

Quelle est la réponse du gouvernement aux problèmes linguistiques actuelles?

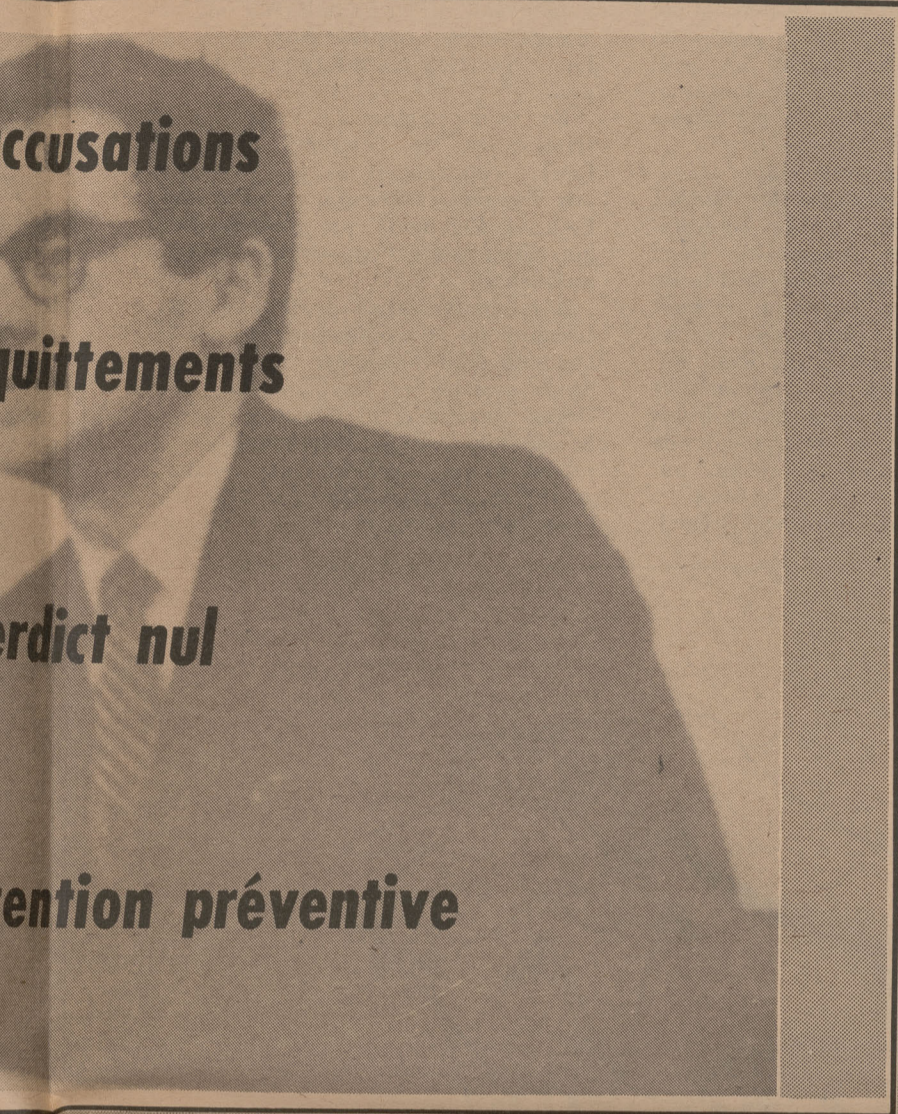
On nous ressort une bonne vieille enquête provinciale qui va tâcher pendant deux ou trois ans d'examiner toutes les facettes du problème. Alors que tout le monde sait que la situation aura probablement radicalement changé dans un an ou deux et que les recommandations de la commission seront complètement dépassées.

Qui plus est, cette commission n'ayant aucun pouvoir réel, le premier ministre a annoncé dernièrement qu'il n'attendrait pas la conclusion de l'enquête pour légiférer, à preuve le Bill 63.

Qui profite d'une telle enquête? Sûrement pas les québécois qui n'y croient plus avec raisons d'ailleurs. Cette commission profite aux capitalistes anglophones pour faire valoir leur point de vue au gouvernement et continuer de faire leur chantage économique, comme la compagnie DUPONT OF CANADA a fait dernièrement en menaçant de quitter le QUEBEC si on obligeait leur compagnie à se servir du français comme langue de travail. Et tous les autres beaux exploitateurs anglophones qui se sont présentés en affirmant qu'il y avait de la place pour le français au Québec, mais qu'il fallait y aller très lentement pour ne pas nuire à l'industrie et au commerce.

Est-ce-que les québécois acceptent d'être traités comme des étrangers dans leur propre pays? Allons-nous être obligés d'obéir à cette poignée de bandits encore longtemps?

PRISONNIERS POLITIQUES



accusations

quittements

verdict nul

ention préventive

du FLP (22 octobre 1969)

combat à finir contre capitalistes anglo-saxons

Vallières sert du terme "terroriste" comme épouvantail.

La réalité c'est que les autorités ont une peur malade de ce que représente Vallières et Gagnon. En effet, la lutte pour la libération de Vallières et Gagnon s'inscrit dans le contexte beaucoup plus large de la lutte de libération nationale du peuple québécois.

Il est normal et inévitable que les autorités, de concert avec les "élites" possédantes, s'opposent violemment à tout changement qui aurait pour but de libérer les travailleurs de l'exploitation quotidienne dont ils sont l'objet de la part de ces mêmes "élites". Au Québec, cela signifie un combat à finir contre les capitalistes anglo-saxons, qui, tout en ne constituant qu'une minorité de la population, contrôlent les aspects les plus importants de notre vie économique, politique, sociale et culturelle. C'est ici que s'inscrit la lutte pour l'u-

nilinguisme au Québec: St-Léonard, restructuration scolaire, McGill, Dawson, Loyola, et d'autres.

Le FLP appuie les demandes du Comité Vallières-Gagnon et réitère son intention de poursuivre la

lutte pour la libération nationale et l'instauration d'un pouvoir populaire.

VIVE LE QUEBEC LIBRE, INDEPENDANT ET SOCIALISTE!

"Mon procès fut celui des exploités"

Pierre Vallières à ses camarades à la suite de son procès dans l'affaire LaGrenade' en avril 1968:

"Mon procès fut aussi le vôtre. Mon procès fut celui de la colère des exploités du Québec. Mon procès fut celui des travailleurs, des étudiants, des jeunes, des intellectuels révolutionnaires tout autant que celui du F.L.Q. et d'un de ses membres. Ma condamnation à l'emprisonnement à perpétuité est bel et bien la sentence que l'Ordre établi pense avoir imposée à la révolution québécoise, coupable de vouloir le renversement du capitalisme et la destruction de l'impérialisme. Mais en condamnant un individu, un militant du F.L.Q., l'Ordre établi n'a pas aboli la situation globale qui a engendré la nécessité d'une révolution au Québec. Au contraire, l'Ordre établi a même par ce procès et cette condamnation, contribué à l'accélération du processus révolutionnaire."

Histoire de l'affaire Vallières-Gagnon

27 septembre 1966: arrestation, sans mandat, alors qu'ils manifestaient en faveur des prisonniers politiques québécois devant l'édifice des Nations Unies, à New York. Incarcération dans les Tombs, le Manhattan House of Detention for Men.

13 janvier 1967: Vallières et Gagnon sont relâchés à New York, mais ils sont aussitôt kidnappés par la police de l'Immigration et déportés à Montréal.

18 MARS: à la suite de l'enquête préliminaire, Vallières et Gagnon sont envoyés à leur procès conjoint dans l'affaire La Grenade.

à partir du 1er mai au 4 décembre 1967: quatre comparutions aux Assises pour apprendre que le procès est remis à plus tard.

26 février: le procureur de la Couronne ne désire plus procéder que contre Pierre Vallières, détruisant en grande partie la défense que les co-accusés avaient préparée ensemble. Gagnon est renvoyé à la session suivante, malgré de vives protestations.

5 avril: après six semaines de procès, Vallières est trouvé coupable d'homicide involontaire dans l'affaire LaGrenade et condamné à la prison à perpétuité par le juge Yves Leduc. Cette cause est portée devant la Cour d'Appel.

6 mai: Gagnon est envoyé à son procès pour une cause mineure, une conspiration pour une tentative de vol. Ce procès est fixé au 3 juin.

7 juin: le premier procès dans l'affaire Jean Talon se termine par un désaccord du jury.

20 juillet: une demande de cautionnement est refusée à Gagnon, détenu depuis 22 mois sans jamais avoir été trouvé coupable.

17 septembre: le procès de Gagnon s'ouvre en présence de deux observateurs de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme.

8 octobre: le jury reconnaît Gagnon coupable de conspiration pour tentative de vol et le 9 octobre, le juge Antoine Lacoursière le condamne à deux ans d'emprisonnement. Cette cause est présentement devant la Cour d'Appel.

17 février 1969: début du procès de Gagnon dans l'affaire Corbo, une accusation d'homicide involontaire portée par voie de "preferred indictment", l'accusé n'ayant jamais subi d'enquête préliminaire sous ce chef d'accusation.

2 avril: Charles Gagnon est acquitté de l'accusation d'homicide involontaire dans l'affaire Corbo, après sept semaines de procès.

2 juin: début du procès de Gagnon dans l'affaire LaGrenade, devant le juge Marcel Nichols.

9 août: après dix semaines, ce procès se termine par un désaccord du jury.

Toutes les demandes de libération sous cautionnement (une douzaine) de Charles Gagnon ont été rejetées par l'un ou l'autre des honorables juges de la Cour du Banc de la Reine.

23 septembre: les juges Hyde, Taschereau, Montgomery, Brossard et Turgeon, de la Cour d'Appel du Québec, rendent un jugement unanime, ordonnant que Pierre Vallières subisse un nouveau procès dans l'affaire LaGrenade.

Après plus de trois ans d'incarcération, Vallières a donc un dossier vierge, il est présumé innocent, mais on refuse toujours de le libérer.

"...les intérêts d'une classe en particulier ont été défendus"
--Pierre Vallières

Dernière séance du procès de Pierre Vallières, le 5 avril 1968
Pierre Vallières s'adressant au Juge Yves Leduc!

"Je tiens à déclarer que si, aujourd'hui j'ai été trouvé coupable d'homicide involontaire qu'elle que soit la sentence que le tribunal me donnera, c'est premièrement parce que le Tribunal s'est allié à la Couronne pour, non pas exposer les faits tels qu'ils ont été amenés devant le Tribunal, ni pour diriger le jury vers un verdict basé sur les faits, mais bien pour, avant même que le procès se déroule, faire condamner l'accusé coûte que coûte.

"Monsieur le Président, la seule chose que j'ai à dire, c'est que je ne suis pas du tout coupable du crime qu'on me reproche et pour lequel on me condamne aujourd'hui. J'ai à dire qu'on a induit le jury en erreur. J'ai à dire que c'est aujourd'hui la conclusion d'un procès politique, conclusion logique sans doute. J'ai à dire que peut-être les intérêts d'une classe en particulier ont été défendus et bien représentés à ce Tribunal au cours de ce procès. J'ai à dire que ce Tribunal, en fait, est un tribunal d'exception."

CONTRE L'ÉTAT PO

Le 10 octobre 1969, le gouvernement provincial et l'administration Drapeau-Saulnier ont tenté d'abolir presque tous les droits démocratiques au Québec.

La manifestation annoncée par le Front de Libération Populaire pour le même soir était interdite et Rémi Paul, ministre de la Justice, déclarait à l'a-

par Stan Gray

vance que la loi de l'émeute serait proclamée si elle avait lieu: ces deux gestes étaient illégaux en fonction même de la loi qu'ils sont supposés représenter.

De plus, les trois forces policières ont arrêté, sans aucune accusation, des organisateurs de la marche; plusieurs comités de citoyens et comités ouvriers ont été harcelés et perquisitionnés. Les pouvoirs établis ont lancé une campagne pour terroriser la population, campagne qui fut savamment orchestrée: déclarations menaçantes des mass-media, mobilisation de l'armée, etc...

Tout l'appareil répressif des pouvoirs établis était organisé dans toute sa violence pour empêcher les citoyens et ouvriers de manifester dans la rue et contester le pouvoir de la clique Drapeau-Saulnier.

La démonstration massive de force de l'armée et de la police n'avait pas pour but de protéger la population (comme le prétendait le gouvernement) mais, au contraire, de protéger l'élite isolée de la population, la classe dirigeante qui se cache à l'Hôtel de Ville et se sent menacée par la montée d'une opposition populaire.

Après la manifestation, le gouvernement provincial et l'administration Drapeau-Saulnier ont accentué leur campagne répressive: arrestations, perquisitions et saisie de matériel dans tous les comités de citoyens, d'ouvriers et les associations de locataires; une chasse aux sorcières qui commence par une dénonciation sans preuve de la Compagnie des Jeunes Canadiens, par des déclarations hystériques contre les "agitateurs étrangers" (de Cuba ou d'Ottawa), attaques contre tous les mouvements et organes de contestation, y compris la CSN).

Pour Rémi Paul et Lucien Saulnier, il n'y a aucune différence entre terrorisme, contestation, action syndicale, et opposition politique: tout cela est illégal et séditieux. A l'heure actuelle, nous ne sommes pas loin d'un état policier.

Mais la situation dans laquelle nous nous trouvons ne s'est pas produite d'un seul coup: c'est la dernière étape d'un processus qui se développe depuis au moins un an. Car, depuis un an, il y a une escalade consciente et marquée dans les mesures répressives prises par le pouvoir établi contre les mouvements de contestation et d'opposition populaire. Rappelons quelques étapes importantes:

Après les occupations des CEGEP en octobre 1968, il y a eu, partout dans le Québec, une vague d'expulsion des étudiants, interdiction des assemblées et des journaux, etc... Cette vague de répression reprenait en avril avec le renvoi massif de professeurs.

Depuis deux ans déjà, le gouvernement et les patrons emploient les lois d'exception et les injonctions pour briser le mouvement ouvrier et ses revendications: loi d'exception contre les enseignants (deux fois, en 67 et en 69), loi d'exception contre les chauffeurs d'autobus en 68, loi d'exception contre les policiers en 69, injonctions dans toutes les grèves importantes (Domtar, Lord & Cie, Vickers, construction...) et

mouvement de contestation (contre les chauffeurs de taxis...)

Dans les deux semaines qui ont précédé l'Opération McGill (le 28 mars), les policiers ont constamment harcelé les militants qui distribuaient des tracts ou des journaux (arrestations, menaces...); ils ont perquisitionné des organisations de la marche, et arrêtés plusieurs responsables de la manifestation et des permanents de la CSN le 18 mars quand ces derniers sortaient d'une réunion du Conseil Central de la CSN (où l'on venait de décider d'appuyer la manifestation). De plus, il y a eu un "frame-up" de François Bachand et d'autres organisateurs de la marche: après avoir garanti une sortie pacifique aux cinq policiers-espions surpris dans une assemblée au CEGEP Vieux-Montréal, Bachand a été accusé de "vol qualifié" et de "menace à des poli-

ciers"! Puis, quelques jours avant le 28 mars, le pouvoir établi lançait une campagne pour terroriser la population: déclarations menaçantes, suggestion d'un massacre devant McGill, un appel à l'armée canadienne par le gouvernement... afin d'empêcher la population d'aller manifester en l'effrayant.

En août 69, une nouvelle étape: dénonçant hystériquement tous les barbus, terroristes, cubains, jeunes contestataires, invertébrés rampants... Rémi Paul proclame ses "lois anti-terroristes" ces mesures incluaient le droit d'interdire les manifestations et les assemblées politiques. Il n'y avait aucune relation entre le terrorisme et ces mesures; il était question de briser toute organisation et mouvement de contestation. Comme le disait lui-même le "ministre de la justice" - camarade politique d'Adrien Arcand,

digne successeur du leader Nazi au Québec: "Si nous avions eu ces lois auparavant, il n'y aurait pas eu des manifestations comme McGill, le 24 juin, Opération alarme (anti-chômage), etc."

En même temps, Le Petit Journal (publication de l'empire Desmarais-Power) commençait sa propre chasse aux sorcières, affirmant (comme Rémi Paul et Bertrand) que c'est le FLQ qui dirige toute l'opposition populaire au Québec.

A la manifestation de la LIS à St-Léonard le 10 septembre, la loi de l'émeute était proclamée dès le début de la marche, et Raymond Lemieux, Reggie Chartrand, et L. Gravel étaient accusés de sédition, et passibles de prison à vie. Ceci est une escalade grave de la répression car elle vise désormais des organisations, et des ac-



Rémi Paul, agitateur fasciste

Toutes les fantaisies sont bonnes pour expliquer la contestation populaire.

Cet été, Rémi Paul et Bertrand disaient que ça venait de terroristes entraînés à Cuba; Saulnier dit que ça vient d'Ottawa (CJC). Selon ces derniers, il n'y a pas de problèmes de chômage,

de bas salaires, d'exploitation et de colonialisme au Québec qui provoque cette contestation; il ne s'agit que d'une poignée d'agitateurs, entraînés à l'extérieur, le plus souvent à Cuba ou Ottawa.

MANIFESTATION 7 NOVEMBRE

8 hres p.m.

PARC LAFONTAINE

(Calixa-Lavallée - Sherbrooke)

**Front commun: FLP, LIS, CSN, MSP,
Comité V-G, LSO, les comités ouvriers.**

ACTION-LIBÉRATION

Manifestation, 7 novembre. OK? Le nom, c'est "Opération Libération"; l'idée c'est que nous allons poser une action de libération.

LIBERATION: parce que cette manifestation nous servira de voix pour exprimer notre volonté de voir remis en liberté les patriotes québécois qui pourissent depuis trop longtemps dans les prisons gouvernementales, victimes d'une "justice" qui donne tous les droits aux policiers et aux tenants de l'Etat policier. Il a été démontré de façon plus que convaincante que Vallières et Gagnon n'ont pas participé, ni de près ni de loin, à l'attentat LaGrenade; s'ils sont encore derrière les barreaux de nos gouvernements fascistes, c'est qu'ils ont été les victimes d'un vrai "Frame-up" dirigé contre des gens qui avaient osé écrire que dans notre Québec il y a des choses pas normales, que nous avons toujours eu le mauvais morceau de la fameuse confédération canadien-cost - to - coast - very - good - for - westmount - and - Toronto - o.k. - Trudeau-pis-jojo-bertrand?

LIBERATION: Le geste lui-même de descendre dans la rue le 7 novembre est important car il montrera que nous pouvons nous libérer des ordres du régime policier qui nous opprime et qui nous empêche (rappelez-vous le 10 octobre) d'exercer notre droit légitime, fondamental ET EN FAIT GARANTI PAR LA LOI (loi sans cesse bafouée, foulée aux pieds sous les prétextes les plus farfelus par tous les loyal-drapeautists - and - saulnierist - Rémpolice - canadian - army - RCMP - servants-of-the-Queen) de manifester notre mécontentement, mécontentement de nous faire passer tous les St-Léonard, les McGill, les lois de police, les Murray-Hill, les élections-farce, les CEGEP autoritaires et policiers que nous nous faisons sans cesse "passer" par nos si

bons dirigeants dont la plus haute ambition semble de devenir chef cuisinier (après tout, tirer le meilleur parti de la vache à lait, eux autres y connaissent ça) ou, quand ça fait pas, de se transformer en général d'armée (phrase importante: vous-allez-écouter-oubedon-on-vous-faire-mal... même dans les programmes de Zorro c'est le méchant qui parle comme ça!).

LIBERATION: Notre action du 7 novembre leur montrera que nous n'avons pas peur et qu'ils ne trompent personnes avec leurs mensonges, qu'ils prennent la forme d'un "permis de manifester", de "pronostics de violence", d'"appels au calme", de "lois de l'émeute" ou de la police.

LIBERATION: manifester le 7 novembre, c'est dire que nous croyons que la libération du Québec est non seulement nécessaire, mais encore proche, que tous les mensonges de tous les chiens de garde de l'ordre établi ne sauraient nous faire oublier cela.

LIBERATION: manifester le 7 novembre, c'est dire que nous sommes solidaires de ceux qui sont en-dedans parce qu'ils ont contribué à ouvrir les yeux des Québécois, parce qu'ils ont démasqué les vrais ennemis du Québec: les fédéralistes, le gros capital anglo-américain (qui supporte et est supporté par McGill), les marionnettes nazies du gouvernement québécois.

LIBERATION: manifester le 7 novembre, c'est dire que nous voulons vivre en QUEBECOIS LIBRES capables de marcher sur nos deux jambes, déterminés à bâtir chez nous le POUVOIR POPULAIRE QUEBECOIS.

The Role of McGill in Quebec

Thursday Nov. 6

UNION BALLROOM

8:00 PM

A HISTORY OF MCGILL

speakers:

MARK WILSON

Former Editor of McGill Daily

and

Friday Nov. 7

UNION BALLROOM

8:00 PM

MCGILL AND THE COMMUNITY

speakers:

DAN ARONSON

Anthropology Professor McGill

ROBERT AUBIN

Hochelaga-Maisonneuve Citizens' Committee

Prof. MORDELL

Former Dean of Engineering McGill

Sunday Nov. 9

UNION BALLROOM

1:00 PM

THE FUTURE OF MCGILL

speakers:

MAXWELL COHEN

Former Dean of Law

STANLEY GRAY

Former Political Science Lecturer McGill

JULIUS GRAY

Pres. Student Society

PIERRE BOURGAULT

President of former RIN

Saturday Nov. 8

UNION BALLROOM

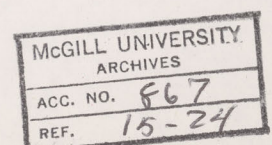
8:30 PM

PAULINE JULIEN

LE QUATUOR du JAZZ LIBRE du QUEBEC

ADM: Students \$1.00

Others \$2.00



The Role of McGill in Quebec

Saturday Nov. 8 UNION BALLROOM

10:00 AM McGill and its relations to the Third World

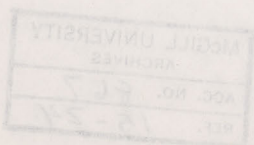
speakers: **ROSIE DOUGLAS** Graduate Student in Political Science
CARL PARIS Graduate Student in Political Science
D. Mc FARLANE Agricultural Economist McGill
R. SALISBURY Anthropology Chairman McGill

1:00 PM McGill Français or English

chairman: **LAURIER LAPIERRE** Chairman French Canadian Studies Program
speakers: **RAYMOND LEMIEUX** L.I.S.
NICK CIAMMARA V.P. of St. Leonard English Parent Association

3:30 PM WORKSHOP

debates with: **DAVID TICOLL** Graduate Student
JACQUES FERRON Writer
Dr V. GOLDBLOOM MNA Darcy McGee
Prof. MICHAEL OLIVER McGill
MICHEL van SCHENDEL Socialisme 69
REGIS VIGNAULT A.P.T.C.S.O.



Nov. 13, 1969

McGILL Student Front

The powers that be are taking away our democratic rights. Workers, intellectuals, progressive groups and individuals are feeling the brunt of this new wave of repression.

There have been book burnings by the subversive squad. There have been attempted murders and illegal arrests and harassments of progressives and patriots. Peaceful anti-fascist and anti-colonial demonstrations have been ruthlessly smashed by the state. Charges of sedition have been leveled against various patriots.

The news media and other means of propaganda are used to promote ^{reactionary nationalism} social chauvinism, pacifism and anti-communism; slanders and racist attacks are made against the people of Quebec. Character assassinations are leveled against all those in opposition to state repression.

The universities, mouthpiece and training grounds for the rulers, follow in suite. The racist, anti-people content of the social and natural sciences is becoming more predominant. Oppositional trends within the university, those opposing the administration and the state's encroachment on their democratic rights, are facing troubled times. Militarists, police agents, racists and fascists in their most blatant form are being promoted.

And now the Saulnier-Drapeau clique threaten to remove our most ^{basic} democratic rights: freedom of speech, freedom of assembly and the right to organize against state repression!

It is clear that the powers that be are trying to create public opinion necessary for their rule against the majority of the Quebec people. It is clear that the powers that be are developing the military and police forces to enforce their rule.

It is clear that we must take a stand now! As the democratic rights of some go, the democratic rights of all go. Whosoever does not oppose this rise of fascism, in one way or another facilitates its arrival.

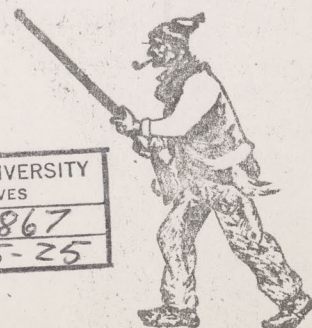
It is clear that we must know who are our friends and who are our enemies. We must fight against the pessimism ^{and hysteria} created by the mass media. All students must begin to organize against this rising fascism now and the Student Front for People's Democratic Rights has been set up solely for that purpose. All students with anti-fascist sentiments are invited to the Meeting of McGill Student Front.

WEDNESDAY AT 5 o'clock

MEETING

ROOM 124
UNION

McGILL UNIVERSITY ARCHIVES	
ACC. NO.	867
REF.	15-25



'The Old Patriot' symbol of the People's Democratic Rights Committee and Montreal Student Front.

Nov. 28, 1968.

YOU NO LONGER HAVE FREEDOM OF PUBLIC ASSEMBLY OR
SPEECH IN THIS CITY.

The Drapeau-Saulnier administration denies you, the citizen, these basic civil liberties. Montréal has set a precedent whereby a city by-law suspends your right to freedom of public assembly and speech.

TOMORROW MAY BE TOO LATE. WE MUST ACT NOW TO CORRECT THIS
INJUSTICE.

The students of this city have a moral responsibility to fight for a free and unrepressive society if they plan to be part of it. This action in no way supports the violence of previous demonstrations in the city.

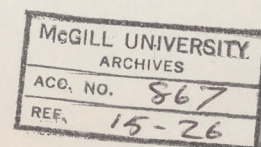
RALLY & MARCH

MC GILL

LOWER CAMPUS

1 P.M. TODAY

Sponsored by Students Society of Mc Gill.



GENERAL MEETING
OF THE S.S.U. TO
DETERMINE
STUDENTS' COURSE

OF

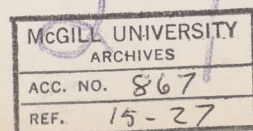
EMERGENCY

ACTION

FRIDAY JAN. 30

1:00 PM

UNION B26-77



OFFICIAL ORGAN OF

THE MONTREAL STUDENT FRONT FOR PEOPLE'S DEMOCRATIC RIGHTS

Student Front



'The Old Patriot' symbol of the People's Democratic Rights Committee and Montreal Student Front.

VOL.1 NO.3

JANUARY, 1970

THE MONTREAL STUDENT FRONT FOR PEOPLE'S DEMOCRATIC RIGHTS is the defense organisation of the students. When the right to protest or dissent is threatened or denied by the state or the university, STUDENT FRONT will defend those most basic democratic rights. On Monday, December 7, MCGILL STUDENT FRONT held a public meeting in which the following letters were presented to students. Since then the right to hold meetings in the University Centre has been denied to STUDENT FRONT and to all other progressive organisations on the McGill Campus and two progressive students have been arrested and arbitrarily suspended by the Administration. We are reprinting these letters and other important documents so that students can see a clear example of the Administration's harrassment of students who oppose the appointment of General Chaudhuri at McGill. STUDENT FRONT is taking up their case because it is a case in which the right to protest and the right to organise are threatened.

General J.N. Chaudhuri was hired by McGill University and the Centre for Developing-Area Studies (CDAS). He is a known killer of the Indian people, the Ethiopian people and other oppressed peoples and was brought here to continue this work by doing military research. Democratic and peace-loving people had no choice but to protest the hiring of General Chaudhuri. The university administration felt it had no choice but to attempt to stop the agitation and protest. Following is a Press Release issued by Arnold August, a Fellow at the Centre for Developing-Area Studies:

PRESS RELEASE ON GENERAL CHAUDHURI'S APPOINTMENT TO MCGILL UNIVERSITY

ARNOLD AUGUST
FELLOW,
CENTRE FOR DEVELOPING AREA STUDIES,
OCTOBER 14, 1969.

In the press release (September 23, 1969) of the Indian Progressive Study Group, a call was made to "all progressive peace-loving workers, students, and teachers at McGill to condemn and oppose the appointment of this Indian General on the staff of McGill University."

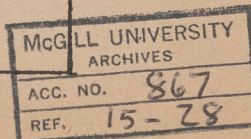
As a result, I would like to express my utter contempt for McGill and C.D.A.S. for this action as well as to register my full support for the Indian Progressive Study Group statement opposing the appointment.

McGill and C.D.A.S. are fully supported by the oppressors of Quebec, i.e. Anglo-Canadian colonialism and U.S. imperialism. Anglo-Canadian colonialism, e.g. the Bank of Montreal, Charles Bronfman, Mitchell Sharp and others contribute in various ways to the C.D.A.S. The Ford Foundations, Dow Chemical and I.B.M. are some examples of U.S. control over C.D.A.S. In order to contribute to the oppression of the Indian people as well, these two notorious institutions, McGill and C.S.A.S, collaborate with U.S. imperialism and its tool, the reactionary Indian Government through institutions such as the Indian Planning Commission and Ministries of Education and Finance.

Now McGill and C.D.A.S. have taken a further step to serve their masters by hiring General Chaudhuri in order to escalate the propaganda against the Quebec and Indian people. This General has been appointed to do research on the "military needs of the developing countries" in the context of "social and economic changes" there. This is reminiscent of the role of Michigan State University in the training of personnel for U.S. imperialist aggression against the Vietnamese people.

As a fellow at the C.D.A.S. I will organize there, at McGill, and amongst the Quebec people in general in order to support the I.P.S.G. in its struggle to throw General Chaudhuri out of Quebec. We will use any means necessary. The first step will be taken Thursday, October 16 at 1p.m. in the Student Center Room 123 where a committee will be formed to spearhead the action. This meeting is called by the I.P.S.G. and I invite all progressive students and faculty who oppose the appointment of this militarist to come.

CHAUDHURI AND ALL REACTIONARIES GET OUT OF QUEBEC!
LONG LIVE THE NATIONAL LIBERATION STRUGGLES OF THE QUEBEC AND INDIAN PEOPLES!



In response to a call given by the Indian Progressive Study Group, progressive students joined the Committee to Oppose General Chaudhuri. A large amount of propaganda was done in the way of newspapers, pamphlets and public meetings in order to inform students about the history of General Chaudhuri and the nature of his military research being carried out at the Centre for Developing-Area Studies. Students opposed to McGill becoming another militarist institution took several actions in the last three months.

- they gathered in the Arts Building outside the room where there was supposed to be a Cocktail Party for Chaudhuri, but Chaudhuri and his cohorts ran away;
- they staged a militant demonstration outside C.D.A.S. calling for Chaudhuri's dismissal;
- two students met the General in an alley way and told him to get out of Quebec;
- they went to the Centre to visit Chaudhuri but he wasn't there.

Almost all of these actions were met by the Montreal police. Following are letters from the Administration in response to these actions taken against this hired militarist:



McGILL UNIVERSITY
MONTREAL

November 20th, 1969.

Mr. A. August,
3241 - Forest Hill,
Apt 10,
Montreal, Quebec.
Dear Mr. August:

Would you please come to the office of the
Principal at 10:30 a.m., Thursday, November 27th,
1969, Room 506 - 5th Floor, Administration
Building.

Yours sincerely,

Michael K. Oliver,
Vice-Principal (Academic)

MKO/nm

3669 Jeanne Mance
Montreal, Quebec
November 26, 1969

Mr. Michael Oliver
Vice-Principal (Academic)
McGill University
Montreal, Quebec

Dear Dr. Oliver,

Thank you for your letter of November 20th; however, through an oversight I received it only the other day. I am presently carrying out preliminary research for my Doctoral Dissertation, entitled "THE COMMUNIST PARTY OF INDIA (MARXIST LENINIST)". Because of my work I have made many appointments as well as other arrangements in order to conduct a thoroughly researched investigation into the subject. In recent weeks especially, there have been significant developments in the armed agrarian revolution of the Indian people against the encroachment of foreign monopoly capital, notably of the United States and the Union of Soviet Socialist Republics. Because of the widely publicized accounts of victories achieved by the Indian people under the leadership of the Communist Party of India (Marxist-Leninist), I have been exceptionally busy in this area of my research work. Therefore, I will be unable to attend a meeting with the principal on Thursday, November 27th at 10:30 A.M. as you requested at this time.

I am very conscious of the role of academic research within the context of McGill University, namely that the search for truth within the university must be of benefit to the people of Quebec. I recognize the important role of the administration in this regard in coordinating the affairs of the university and I would be more than willing to meet with the Principal, Mr. Robertson. Since we are both deeply involved in our own work, would you please forward me a clearer description of the purpose of our meeting and its urgency so that I can better determine when I am to break off my present work. Thank you very much, I remain,

Sincerely yours,

Arnold August



McGILL UNIVERSITY
MONTREAL

December 4th, 1969.

Mr. Arnold August,
3669 Jeanne Mance,
Montreal 129, Quebec.

Dear Mr. August:

In reply to your letter of November 26th, may I explain that the Principal wishes to see you in order to make sure that you are aware of University regulations regarding the rights and limits of protest activity. More particularly, he wishes to state a university position with respect to actions which you have taken, and may contemplate taking, in protest against the Centre for Developing Area Studies and General Chaudhuri's presence there.

May I ask you to be at the Principal's office at 10:30 a.m. on Wednesday, December 10th, 1969.

Yours truly,

Michael K. Oliver,
Vice-Principal (Academic)

MKO/nm

3669 Jeanne Mance
Montreal, Quebec
December 8, 1969

Michael K. Oliver
Vice-Principal (Academic)
McGill University
Montreal, Quebec

Dear Dr. Oliver,

In your letter of December 4, 1969, by stating that there are "limits of protest activity" against hired killers, it became even clearer that there are two opposing forces in this issue. You and your colleagues at McGill and the Centre for Developing-Area Studies are in the service of a handful of monopoly capitalists living off the backs of the Quebec and Indian people. On the other hand, the Quebec and Indian people are waging resolute struggles to free their respective countries. General Chaudhuri has been hired to study and apply means of suppressing these just aspirations.

I have no choice but to support these struggles. As I stated in a press release on October 14, 1969, "we will use any means necessary" to throw General Chaudhuri out of Quebec. The same applies to all those in Quebec who support this criminal.

There is therefore no basis for the meeting you suggested for December 10, 1969 at 10:30 A.M.

Sincerely yours,

Arnold August

ENGINEERING STUDENT HARRASSED BY ADMINISTRATION

On November 27 Devinder Garewal, a member of the Committee to Oppose General Chaudhuri and ex-editor of the Plumbers' Pot, was called to the office of Principal Robertson. In the meeting he was confronted with Robertson, Oliver, Brecher of C.D.A.S. and D'Ombraim of Engineering. Robertson began by giving the Student a warning saying that his actions against General Chaudhuri were going too far and that he should be advised that his actions might lead to the breaking of some university regulations. "We don't like your protest", he said, "and if anything happens, we will take action against you."

Devinder asked why they would take action against himself as an individual when there were large numbers of students who oppose the presence of this hired mercenary. Robertson became angry and said, "You know

why; you're instigating everything!" The student again replied that he was only one member of the Committee and then asked Robertson if he would like to discuss the issue of Chaudhuri. When Robertson refused, the student said that he might as well leave since no one was prepared to discuss why students were angry at the appointment of the General.

D'Ombraïn then said that he was there to protect the rights of the student but went on to say that he was giving the student an official warning about the Editorial in the Plumbers' Pot. The student asked Robertson if he was also giving him a warning about the editorial. Robertson's reply was that he had not yet taken a position on it. The student went on to ask whether or not he had broken any university regulations. When he was told that he hadn't, he asked what was the basis for giving him a warning. He was then told that his actions so far might lead to him breaking some rules.

The student then walked out of the meeting stating that the warning was illegitimate. THIS IS ANOTHER CLEAR EXAMPLE OF THE ADMINISTRATION'S ATTEMPT TO INTIMIDATE STUDENTS AND TO TAKE AWAY THE BASIC DEMOCRATIC RIGHT TO DISSENT AND TO PROTEST.

December 8, 1969

Michael K. Oliver
Vice-Principal (Academic)
McGill University
Montreal, Quebec

Dear Dr. Oliver,

We strongly condemn the McGill Administration's attempted intimidations of members of the McGill Committee to Oppose General Chaudhuri. The position of the Administration is given succinctly in a letter addressed to Mr. Arnold August dated November 26, 1969, in which you state "the Principal wishes to see you in order to make sure that you are aware of university regulations regarding the rights and limits of protest activity. More particularly, he wishes to state a university position with respect to actions which you have taken, and may contemplate taking in protest against the Centre for Developing-Area Studies and General Chaudhuri's presence there."

This is an open attack on the democratic rights of the members of the McGill Community. Not only do you have full complicity in the hiring of the notorious killer and militarist General Chaudhuri, but you protect your cherished prize at the expense of our most basic right, the right to organise. In light of the recent developments in Quebec it is quite clear exactly where the administration of McGill stands:

- On October 28 an attempted anti-fascist picket in front of the Greek Consulate was smashed by police;
- In early November an Anti-Chaudhuri picket in front of C.D.A.S. was harrassed by the police who took down the names of the known picketers;
- On November 28 the students of McGill who turned out to denounce the Drapeau-Saulnier by-law were beaten and pushed by the police; and
- On December 1 members of the Anti-Chaudhuri Committee went to C.D.A.S. in protest against Chaudhuri, and were once again met by police.

In each case, when the people exercised their democratic rights, the State felt threatened and therefore called in its "Law enforcement" agents to protect itself. This is the nature of the fascist state: "All rights to repress, but no rights of the people to resist."

And in each instance, you, Mr. Oliver, and the rest of the Administrators gave full and unquestioned support to the fascist powers that be. So today we find you compiling lists with the aid of the police of all McGill students who took part in the October 28 anti-fascist picket, the anti-Chaudhuri demonstration, etc. You are also calling in individual members of the Committee in front of the McGill Administration ordering them to end their just struggle against the hired killer Chaudhuri.

These criminal actions of the Administration come as no surprise to us. For you are in the company of Principal Robertson, who gave the fascist call for English Quebecers to stand up for their "privileged rights"; Shaw, who promised to call in the Canadian Army whenever McGill property is threatened; Stansbury, who in supporting the book burning of Communist literature, said he would support fascism when it is in his interest; and Woods with guidelines similar to those of Mussolini, has written a report on how to smash the efforts of the Quebec and Canadian workers to organise.

Finally, Mr. Oliver, we have very clear understanding of what our limits of protest are. We have every right to organise against repression of the State, and it is our sole duty now to smash the rising fascism. Therefore, we give full support to the harrassed members of the McGill Committee to Oppose General Chaudhuri in their struggle to get General Chaudhuri out of Quebec. We promise to bring this matter to national attention through BULLETIN DE NOUVELLES, ANTI-REPRESSION, organ of the Committee for People's Democratic Rights (CDDP) and STUDENT FRONT, organ of the youth wing of CDDP and also at the national meeting of CDDP at University of Montreal on Sunday, December 14 at 2:00 p.m.

Sincerely yours,

COMITE pour les DROITS DEMOCRATIQUES du PEUPLE ou C.D.D.P.

3669 rue JEANNE-MANCE à MONTREAL

TEL. 288-9026

Attention: Dr. H. Roche Robertson (Principal) and Michael K. Oliver (Vice-Principal Academic)
McGill University, Montreal, Quebec

On December 14, 1969, at the National Assembly of the Committee for People's Democratic Rights, it was brought to our attention by the McGill Student Front that the democratic rights of McGill students have been threatened by yourselves, by others in the Administration and by the Executive of the Students' Society, and specifically the rights of those who are opposed to the appointment of General Jayanto Nath Chaudhuri, the notorious criminal and the previous High Commissioner of India to Canada.

As these students have clearly demonstrated the General is not welcome in Quebec because the people of Quebec know his history as a murderer of large numbers of the Indian people, as a traitor to his own people and as a faithful servant to the British colonialists and the U.S. imperialists; the Quebec people know as well the role which he is playing here in Quebec which is to do research for the imperialists in order to develop better instruments and methods for the oppression of the people of Asia and Africa. These students and professors interested only in safeguarding the democratic rights and lives of people had no choice but to oppose this militaristic action taken by the McGill Administration and therefore called for the formation of the McGill Committee to Oppose General Chaudhuri. The Committee immediately initiated an agitational campaign in order to inform students of the history of Chaudhuri and of the implications of the research he is carrying out on Quebec soil.

Since October the Committee has collected more than 500 signatures of students and professors who are opposed to the hiring of General Chaudhuri by your Administration.

- On November 6 the Committee led a militant demonstration to the Centre for Developing-Area Studies and because of this police were called on campus by your administration;
- On December 1 members of the Committee visited the General at C.D.A.S. and once again you responded by calling in the police;
- Throughout the Committee has held many public meetings and conferences to bring their stand against militarism to the students.

Your response has been the continual harrassment of these students and the threatening of their right to express dissent:

- (1) you summoned police onto the campus to protect this murderer on November 6, 1969 and on December 1, 1969; and
- (2) you have sent letters to certain individual students (November 20 and December 4) in an attempt to intimidate them from taking action and to assure yourselves that these students are "aware of the rights and limits of protest" (to Arnold August on December 4).

Last week the police were called on campus twice: once on December 8th at the call of a Zionist and again on December 11th to defend fascists from some progressive students known for their position on Chaudhuri. Since last Thursday the Students' Society has banned all progressive groups including the Committee to Oppose General Chaudhuri from the University Centre.

All these measures, these attempts at intimidation, these fascist tactics used by you, your Administration and your Students' Society Executive: defense of a criminal, calling the police on the campus, collaboration with the police (exchange of names, dossiers and photographs), defense of those who oppose the practice of fundamental democratic rights (the banning of meetings of progressive groups) — all this has been brought to the attention of the National Assembly, all this has been discussed and thus, conscious of the situation, we have UNANIMOUSLY ADOPTED the following resolution:

"We, members of the Committee For Peoples' Democratic Rights, present at this National Assembly of December 14, 1969, on the 132nd Anniversary of the heroic death of Dr. Chenier, the Great Patriotic Quebecois who fell in the resistance struggle against colonialism and repression, condemn the fascist action committed by the Administration of McGill University and by the Executive of the Students' Society which have threatened the democratic rights of McGill students to express their opposition and to hold meetings. We give our total support to McGill Student Front which has taken up this case of flagrant repression and we promise to give them whatever help is necessary to defend the democratic rights of McGill students."


Le secrétaire-général.

THE FOLLOWING TWO DOCUMENTS ARE THE CLEAREST EXAMPLE OF THE HOLY ALLIANCE OF REACTION IN QUEBEC: THE QUEEN, THE COLONIALIST MCGILL ADMINISTRATION AND FASCIST STUDENTS. THESE FORCES ARE WORKING HAND IN HAND IN A VAIN ATTEMPT TO STOP THE PROTEST AGAINST GENERAL CHAUDHURI.

THE REACTIONARY EXECUTIVE OF THE STUDENTS SOCIETY, ANXIOUS TO STOP THE PROTEST AGAINST GENERAL CHAUDHURI, REQUESTED THE COLONIALIST MCGILL ADMINISTRATION TO "SUSPEND" AUGUST AND HOFFMAN AND TO "FORBID" THEM FROM ENTERING THE CAMPUS. THE ADMINISTRATION, VAINLY TRYING FOR TWO MONTHS TO INTIMIDATE ACTIVE MEMBERS ON THE MCGILL COMMITTEE TO OPPOSE GENERAL CHAUDHURI, JUMPED AT THE CHANCE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
PROVINCE OF QUEBEC
Ville et District de Montréal
City and District of Montréal



Devant le Juge Municipal
Before the Municipal Judge
DE LA VILLE DE MONTRÉAL
OF THE CITY OF MONTRÉAL

ELIZABETH II, par la Grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, chef du Commonwealth et défenseur de la foi.

ELIZABETH the Second, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

A tous les constables ou autres agents de la paix, dans les ville et district de Montréal :
To all or any of the constables or other peace officers, in the City and District of Montréal :
Attendu que
Whereas

(SAME TO AUGUST)

ERIC HOFFMAN

de la ville de Montréal,
of the City of Montréal,

ci-après appelé l prévenu a été inculpé devant moi comme suit:
hereinafter called the accused has been charged before me as follows:

le 11th jour de December 19 69
the day of

did unlawfully, jointly with other persons, commit an assault that caused bodily harm to the person of the informant in this case. Stephen Wohl

en contravention au statut adopté à cet fin.
contrary to the statute in such case made and provided.

A ces causes, les présentes ont pour objet de vous enjoindre, au nom de sa Ma-
This is therefore, to command you in Her Majesty's name forthwith to arrest the
jesté, d'arrêter immédiatement l prévenu et de l'amener devant moi, ou tout
accused and to bring h before me or any other Municipal Judge of the City
autre Juge Municipal de la Ville de Montréal, afin qu' réponde à cette
of Montréal, to answer to the said charge and to be dealt with
inculpation et soit traité selon la loi.
according to Law.

L.S.

(VRAIE COPIE)
(TRUE COPY)

Daté à Montréal, ce December 16th 1969
Dated at Montréal, this

Juge Municipal de la Ville de Montréal.
Municipal Judge of the City of Montréal.

Juge Municipal de la Ville de Montréal.
Municipal Judge of the City of Montréal.

(cont. from page 8)

The recent developments in Quebec have clearly shown that the ruling powers are preparing the ground for the final imposition of fascism by (1) spreading fascist and anti-communist ideas in an attempt to confuse the people as to the real cause of unemployment, rotten housing, decadent schooling, etc. To keep themselves in power, the ruling government must try at all costs to turn the people against their allies rather than against themselves and foreign monopoly capital and (2) by passing repressive laws to lay the legal network for a full scale fascist attack on the rights of the people (ie. Remi Paul's 10-Point Program, the Drapeau-Saulnier anti-demonstration by-law and the charges of sedition).

At McGill a handful of so-called student 'leaders' and the Administration work hand-in-hand with the ruling powers in Quebec by continually attacking the progressive movements here with vicious character assassinations and racist slanders. Threatened by the growth of the progressive movement at McGill, the so-called representatives of the students and thier masters, the colonialist administration are in a position where they must pass fascist rules and regulations in an attempt to eliminate all truly oppositional trends. When the democratic rights of some go, the democratic rights of all go!

FIGHT THE CHARGES OF "ASSAULT" AGAINST AUGUST AND HOFFMAN!
PROTECT THE RIGHT OF PROGRESSIVE GROUPS TO HOLD MEETINGS IN THE UNIVERSITY CENTRE!
DENOUNCE THE ARBITRARY SUSPENSION OF AUGUST AND HOFFMAN!



McGILL UNIVERSITY
MONTREAL

22nd December, 1969.

Mr. Arnold August,
Centre for Developing Area Studies,
3437 Peel Street.

(THE SAME LETTER WAS SENT TO ERIC HOFFMAN)

Dear Mr. August,

It has been reported to me that you participated in beating up a Mr. Stephen Wohl and physically attacking Mr. Frank Costi, Building Manager of the University Centre, at the Centre on the evening of the 11th December, 1969.

I am, therefore, placing you under administrative suspension from the University, effective immediately, and referring the case to the Committee on Student Discipline. The charges are as set out in the first paragraph of this letter.

Administrative suspension means that you are strictly forbidden to be upon University property, including the University Centre, without special written permission from me until further notice. If, for some legitimate reason, you need to come upon University property, you should first 'phone my office (392-5287) to apply for written permission.

Under the procedure for hearing disciplinary cases, as approved by Senate on December 18th, 1968, a student who is charged and who is to be brought before the Senate Committee on Student Discipline, has the choice of having his case come before any one of the three following types of committee:-

- a) A committee of eight members drawn by lot from the elected members of Senate (staff and students).
- b) A committee of eight members drawn by lot from the elected staff members of Senate.
- c) A committee of eight members made up of four drawn from the elected members of staff on the Senate and four drawn from the elected members of students on the Senate.

You are to inform me of your choice of committee, from the above three options, by January 13th, 1970. This choice will then be conveyed to the Secretary of Senate, so that the appropriate committee may be appointed.

If you do not select one of the above options and so inform me within the delay set out above, Senate will make its own disposition as to the composition of the committee.

As soon as the committee is appointed, it will proceed to hear and determine the case.

Yours truly,

C.D. Solin
Dean of Students

CDS:dh

cc: Dr. H. Rocke Robertson, Principal and Vice-Chancellor.
Mr. C.M. McDougall, Secretary of Senate.

McGill Student Front

PRESS RELEASE — JAN. 8 1970

On Thursday evening, December 11, a fist fight broke out between progressive students opposing the appointment of General Chaudhuri and reactionary students. As a result

- (1) That evening these reactionary student "leaders" and the Executive of the Students' Society called the police on campus against the progressive students.
- (2) On Wednesday, December 16, these same reactionary student "leaders" supported by the Executive of the Students' Society sought and, of course, received from the police, warrants for the arrest of two students, Arnold August and Eric Hoffman, active in the campaign against Chaudhuri. They are charged with "assault". This frame-up came out of the fight which occurred 5 days earlier on December 11. ON FRIDAY, DECEMBER 12, IRVING BRECHER (DIRECTOR OF THE CENTRE FOR DEVELOPING AREA STUDIES WHERE GENERAL CHAUDHURI WAS HIRED) TRIUMPHANTLY ANNOUNCED TO HIS COLLEAGUES THAT A WARRANT FOR THE ARREST OF ARNOLD AUGUST IS BEING ISSUED! WHY IS IT THAT BRECHER KNEW ABOUT THIS 4 DAYS BEFORE THE WARRANTS WERE ACTUALLY ISSUED?
- (3) On December 11, after the scuffle, the Executive of the Students' Society illegally decided to ban all groups which are represented on the McGill Committee to Oppose General Chaudhuri and other progressive groups from holding meetings in the University Centre (Indian Progressive Study Group, McGill Student Movement, Afro-Asian Youth Movement, United States Students Society, Palestinian Students Society, and the McGill Student Front.)
- (4) On the morning of January 7, 1970, August and Hoffman returned to Montreal after a 2½ week absence. They each found a letter from the colonialist McGill Administration dated December 22, 1969 (enclosed) stating that the two students have been "suspended" from McGill, and are "strictly forbidden to be upon University property". The case is to be referred to the "Senate Committee on Student Discipline" of which the students have a "choice" of three types of committees to be chosen by Tuesday January 13, 1970. August and Hoffman said that they would answer the letter on January 12 or 13. Hoffman is an undergraduate student in Biochemistry. August is a 3rd year PhD student in Political Science and is preparing to go to India this month to complete his Doctoral Dissertation.

Since November 20, 1969, the McGill Administration has been attempting to stop the campaign against General Chaudhuri by sending intimidating letters to August and others active in the McGill Committee to Oppose General Chaudhuri. Now with the open help of the reactionary student "leaders" (see paragraph 1 of letter dated Dec. 22) the Administration is making another attempt to protect their cherished General Chaudhuri by trying to physically exclude August and Hoffman from the campus. These two progressive students apparently have been found "guilty"

before passing through the "Senate Committee on Student Discipline". In addition, the reactionary Administration has found a way to prejudice the "court" proceedings against August and Hoffman on the "assault" frame-up. For Hoffman this situation is even more serious. On October 28, progressive Greek-Quebecois and their supporters held a peaceful anti-Fascist picket in front of the Greek Consulate on Sherbrooke Street. The picketers were viciously attacked and beaten by the fascist Montreal Police on the pretext that demonstrations were "illegal". Five of the picketers were framed with "assault" charges. One of them is Eric Hoffman. This trial is passing through the courts on January 12.

- (5) On January 7, 5:30 pm, four police cars and between twelve and fifteen police surrounded 3669 Jeanne Mance, and barged into the house with 2 warrants (enclosed) for the arrest of August and Hoffman. They were forcibly taken to station No. 4. However, three constables of Station No. 4, #2622, #3224, #3184 under the leadership of Sargent Blais of the "anti-subversive" squad of the Montreal Police illegally remained behind and proceeded to intimidate 4 workers who were visiting C.D.D.P. (parent organisation of Student Front) at that address. This fascist harrassment in a private home went on until 6:15 p.m. The four workers vowed to take this case to C.D.D.P. August and Hoffman were released later in the night on \$50.00 bail each. This morning (January 8) they pleaded not guilty in court. The "trial" has been set for January 30.

All students have learnt through experience that the present Executive of the Students' Society is not and never has been concerned to defend students' democratic rights. In the last few days the Executive has once again revealed its true colours by harrassing students active in their opposition to General Chaudhuri in an even more vicious manner than Robertson, Oliver and others in the Administration. The Executive is not only refusing to defend students but is, in fact, collaborating with fascist students and the colonialist McGill Administration in an attempt to (1) jail progressive students, (2) prevent them from holding public meetings in the University Centre, and (3) arbitrarily suspend them from school.

McGill Student Front is the defense organisation of the students. In past weeks McGill Student Front directly and through its parent national organisation, the Committee For People's Democratic Rights (CDDP) has actively defended the anti-Chaudhuri students from the threats and intimidations of Robertson, Oliver and their cohorts. In the latest cases of flagrant repression, McGill Student Front is supporting (1) THE DEMOCRATIC RIGHTS OF STUDENTS TO ORGANIZE TO FIGHT ALL THOSE WHO ARE PROPAGATING FASCIST IDEAS and (2) TO HOLD MEETINGS IN THE UNIVERSITY CENTRE.

(cont. page 6)

On February 20th, at 7:30 p.m., the "anti-subversive squad" of the Montreal Police and the Royal Canadian Mounted Police raided and ransacked the headquarters of the Quebec Student Movement on Jeanne Mance Street. The student inside, Harold Glick of Sir George Williams University, was arbitrarily arrested. SUBSEQUENTLY, EVERY STUDENT WHO ARRIVED DURING THE RANSACKING WAS ARBITRARILY ARRESTED, SEARCHED AND THROWN INTO A PADDY WAGON. In this manner three McGill students: Agyapal Oberoi, Harinder Garewal, and one other; one student from the University of Montreal, Norman Roy; one student from Dawson College and a young worker were arbitrarily arrested and thrown into prison. The fascist police siezed anti-fascist and revolutionary literature, three typewriters, a gestetner machine and material advertising the "Conference of Quebec Patriots", ORGANIZE TO CHANGE THEWORLD, to be held at the University of Montreal starting friday, February 27th.

This cowardly attack by the servants of foreign monopoly capital is another step in a recent campaign of intimidation against progressive groups and people that has been started by the reactionaries. On the same day, Friday the 20th:

- Dean of Students, Magnus Flynn, of Sir George Williams University called the Montreal Police on campus in an attempt to arrest two students who were selling a new student supplement entitled "Food and Population".
- The Dean of Students of Loyola College called the Montreal Police on campus and three McGill students were arrested for distributing "Student Front" and selling the "Food and Population Supplement" to their fellow students. The three are: Sarah Herrik, Sarah Humphrey and Barbara Cahn.

Of the 10 students arrested on February 20th, the three arrested at Loyola and three of the 7 students arrested at the Jeanne Mance center were charged with "contempt of court" in the case of the arrested students of Sir George Williams University on February 11th. The servants of the bourgeoisie shouted that the "Student Front" the three were distributing at Loyola violated some fascist rule and regulation and therefore all 6 charged were "guilty" of a "grave offense" which required "justice" with "sterness". Bail was refused Saturday morning by Judge McKay because "five of the six accused were foreigners". All were imprisoned till sentencing on Monday at 10:00 am. The four others arrested were released and not charged because they were Quebecois and would not fit in with the bourgeoisie's bankrupt "foreign agitator" propaganda.

In Quebec we have recently seen:

- The criminal harassment by the RCMP of Quebec patriots in Alma in a campaign to "keep an eye" on "known agitators" during Trudeau's Chicoutimi visit.
- The arrest of 2 students in Chicoutimi for shouting "Trudeau traître" during the winter carnival visit of the prince of lackies.
- The arrest of 2 workers in Quebec City on February 3rd for distributing a working class newspaper.
- The banning of progressive political groups from meetings in the student union at McGill - an arbitrary act by the reactionaries in the McGill Student Society.
- The suspension and the imposition of arbitrary injunctions by the McGill administration and the Student Society's against 2 students active in the anti-Chaudhuri campaign.
- The charge of "sedition" against a Quebec City student, M. Lamontagne, for stating that this rotten government should be overthrown. His trial is on Feb. 23rd.
- The political harassment by the RCMP of Greek workers in Montreal on February 19th.
- The detention and political harassment last week of teachers and students in Montreal's Le Plateau High School near Lafontaine Park.

What is happening?

On February 17th the Q.P.P. in Quebec City arrested a worker from Montreal for "interrogation" because he had the works of **Mao** Tsetung on him. He was told by Q.P.P. officer Groulx (2994), that "We are getting ready for the spring", "We are going to see that the likes of you get no where this summer".

We can all see that the economics of Quebec is rapidly disintegrating. Bourgeois politics is following suite and culture is becoming decadent, porno graphic and fascistic at a terrific speed. The bourgeois political parties are also rapidly decaying and with the coming provincial election Quebec will be thrown into chaos as various sections of the ruling class fight for power, one section not being strong enough to defeat the others. Parliamentarism, the "legal" veil of the bourgeois rule is being torn to shreds and the ruling class has been thrown into panic.

The people's forces have simultaneously grown very rapidly in the past 2 years and received widespread support all over Quebec. This is what frightens the bourgeoisie.

These criminals then believe that intimidation, fascist threats and imprisonment will stop the current upsurge in the mass democratic, anti-imperialist upsurge of the Quebec people. They are wrong.

The people's hatred for ~~them~~ and their masters has deepened!
Our determination to fight for an independent and democratic Quebec has strengthened!

Put one of our comrades in jail, ten more will come up!
We denounce the bourgeois courts, lackies of US imperialism and anglo-canadian colonialism!

Long live the national liberation struggle of the people of Quebec!

(3669 Jeanne Mance, QUEBEC STUDENT MOVEMENT)

Warrant issued by: fascist judge Pascal Lachapelle, who on February 20th ruled that the Drapeau-Saulnier anti-demonstration by-law was "valid" and who gave McGill University the injunction against the progressive students.

Presiding Judge: McKay, who is trying the SGWU students for Feb. 11th.

Fascist police thugs who ransacked Quebec Student Movement headquarters:
Andre Bolduc (Securite Sociale, Montreal)
det-sgt. Blais (SS - Montreal)
Gilles Masse (SS - Montreal)
Julien Gigane (SS - Montreal)
Michel Doré (SS - Montreal)
M. Bourbonniere
Jean Claude Pagenais (RCMP)
and one other

MCGILL UNIVERSITY	
ARCHIVES	
ACC. NO.	867
REF.	15-29

23 February

Sarah Humphrey, Sarah Herrink and Barbara Cahn were sentenced to 20 days in prison for telling the truth. The prosecution was unable to convict the other students due to the defence put up by Maitre Gaetan Robert of the C.D.D.P. The three were acquitted. Sarah Humphrey, Sarah Herrink and Barbara Cahn will be sent to the Women's Prison, 11000 rue Tanguay.

Distributed on Campus 26 Feb 70

Nov. 26, 1969

REMEMBER OCTOBER 28th!

People of the Greek community, supported by workers and students, went to picket outside the Greek consulate on Sherbrooke street. The picket was called to commemorate the Greek people's struggle against the invading armies of Italian fascism in 1940.

WHO WOULD DENY US THE RIGHT TO COMMEMORATE THESE GREAT ANTI-FASCIST FIGHTERS?

The picket was called to denounce the Greek junta which bans demonstrations, censors newspapers, holds kangaroo courts, suppresses trade unions and jails and tortures large numbers of the Greek people.

WHO WOULD DENY US THE RIGHT TO DENOUNCE THE FASCIST RULE?

The picket was called to fight the increasing suppression in Quebec. The broad masses of the people, fed up with unemployment, disease, hunger and debt slavery, the results of foreign domination, are organizing themselves to fight for their liberation. The picket was called to denounce those who want to take away this democratic right which we are beginning to exercise in our communities, in our unions and in the schools and universities.

WHO WOULD DENY US THE RIGHT TO FIGHT GROWING FASCISM IN QUEBEC?

ON OCTOBER 28th THE MONTREAL POLICE DENIED US THESE RIGHTS

They denied us the right to picket

They arbitrarily arrested 2 women before the demonstration "for impeding circulation"

They savagely attacked the picket line and arrested 5 more picketers

They beat 2 badly about the head using nightsticks and denied one of them hospital care

They beat a third picketer after his arrest while he was in handcuffs

They followed and detained a Greek worker bringing bail to Station No. 1, beat him and threatened to kill him

They followed and detained a student from Sir George, fingerprinted and photographed him without laying any charges

WHO ARE THE CRIMINALS IN THIS CASE?

Progressive people went forward to picket peacefully with banners and placards. They had no intention of clashing with the police. The police tried to break up the demonstration, they ripped up the banners and placards. Inspector Yakovitch, Chief of detectives of Station No. 10, ordered the disbanding of the demonstration because "it was illegal" and "the only demonstration allowed from now on is the Santa Claus parade". The demonstration was legal. The

MCGILL UNIVERSITY ARCHIVES	
ACC. NO.	867
REF.	15-30

illegalities were committed by the Montreal Police and the City of Montreal.

The Drapeau-Saulnier clique used October 28th as one of the testing grounds for their new anti-demonstration by-law. They are guilty of deliberately attempting to break up a peaceful, legal demonstration.

Faced with a growing economic crisis and the rising opposition of the working people and students, the government is laying the basis for further suppression and can use this by-law to suppress picketing during strikes. Unable to solve any of the problems confronting them, they are playing with the idea of imposing compulsory conscription for youth. This will, according to Forestry Minister Gosselin, instill "discipline and patriotism" into the youth - that is, loyalty to the ruling class which attempts to suppress them. They will never succeed in these criminal acts. It shows their weakness that if they ever try to impose such measures they will surely be faced with a massive uprising of all the young people of Quebec! They will be fought at every step of the way.

This week, on Thursday 27 and Friday 28, the arrested picketers face the courts. There are five charges of assault and two of refusing to circulate. It was the City of Montreal and the Montreal Police that committed assault and they are the criminals in this case. The picketers face unjust sentences of 2-5 years on these phoney charges.

Using the logic "All right to oppress, no right for the people to resist", the Drapeau-Saulnier-Bertrand clique is slowly removing our democratic rights. We are determined to make them notice that this will not be tolerated and call on all democratic and progressive people to denounce their actions and to mobilize people against them.

We ask all sincere, progressive, and patriotic people who are against fascism to join in the struggle against political and social repression through collective participation in C.D.D.P., the "People's Democratic Rights Committee", and its youth wing, Montreal Student Front.

DENOUNCE THE ILLEGAL CITY BY-LAW BANNING DEMONSTRATIONS!

RELEASE THE OCTOBER 28th DEMONSTRATORS!

For more information on the anti-fascist struggle
'phone or visit C.D.D.P.:

3669 Jeanne Mance
288-9026

COMITÉ POUR APPUYER
LES MANIFESTANTS
ANTI-FASCISTES DU 28 OCTOBRE

TEACH-IN

9hres: DEBUT- Mot de bienvenu de Charles Gagnon
Présentation de l'horaire de la journée par les deux présidents ex-officio,
Léandre Bergeron et Jacques Larue-Langlois

Proposition comme animateur: Raymond Legendre, ex-du Conseil Central de
Montréal.

9h 30: AMERIQUE LATINE

-Puerto Rico (10 minutes d'exposé et de charges, 10 minutes de questions)

-Mexique (10 minutes d'exposé et de charges, 10 min. de questions)

10h10 QUEBEC

Un représentant des travailleurs de la Vickers et Davies Shipbuilding
(5 min. d'exposé et 10 min. de questions)

10h21 Dix minutes de lecture de télégrammes d'appui à la Semaine de Solidarité et der-
nières nouvelles concernant diverses activités et participants.

10h40 AFRIQUE

-Zimbabwe (10 min. d'exposé et de charges, 10 min. de questions)

-Portugal (10 min. d'exposé et de charges, 10 min. de questions)

(les Portugais souligneront ici particulièrement la politique coloniale de
leur gouvernement en Guinée et au Cap Vert, en Mozambique et en Angola)

11h20 QUEBEC

Un représentant du Mouvement de Libération du Taxi
(5 min. d'exposé et six min. de questions)

11h31 Dix minutes de lecture de télégrammes d'appui à la Semaine de solidarité et der-
nières nouvelles concernant diverses activités et nouveaux participants.

11h50 FIIM -- Che Guevara qui, dans le cadre de la Conférence Tricontinentale de la
Havane, explique les processus de l'impérialisme en Amérique latine.

12h30 ASIE

-Vietnam (10 min d'exposé et de charges, 10 min. de questions)

(les Vietnamiens sont invités à représenter pour l'occasion leurs frères du
Lacs et de la Thaïlande)

-Inde (10 min. d'exposé et de charges, 10 min. de questions)

-Iran (10 min. d'exposé et de charges, 10 min. de questions)

1h30 QUEBEC

Un représentant du groupe des travailleurs de la Domtar de East-Angus et de Windsor
(5 min. d'exposé et six min. de questions)

2 March 1970

1h40 Dix minutes de lecture de télégrammes d'appui et de nouvelles récentes.

1h50 EUROPE

Grèce (10 min. d'exposé et de charges, 10 min. de questions)

2h10 QUEBEC:

Un représentant du Comité ouvrier de St-Henri
(5 min. d'exposé et 6 min. de questions)

2h21 Dix min. de lecture de télégrammes d'appui et de nouvelles récentes.

2h31 U.S.A.

-Black Panthers (10min. d'exposé et 10 min. de questions)

-SDS " " " "

-un autre groupement " " " "

3h31 QUEBEC

-Groupes n'ayant pas été informés au préalable par la biais d'assemblées
spéciales (30 min. dont 3 min. au maximum pour chaque groupe)

-Individus (15 min. dont une minute par personne)

-Chales GAGNON (20 min.)

5h30 PALESTINE

-CLP (20 min.)

-Résolution soumise à l'assemblée par Charles Gagnon (10 min)

M A N I F E S T A T I O N

McGILL UNIVERSITY ARCHIVES
ACC. NO. 867
REF. 15-31

MACKASEY AND WOODS \$85 ATTRACTION

ALL INVITED EXCEPT WORKERS AND STUDENTS

THE ISSUE: On April 1, 1970, mail truck pickup and delivery service in Montreal, done by the employees of G. Lapalme Inc. will be divided among 5 new contractors. As a result, many of the 450 G. Lapalme truck drivers have staged numerous work slow downs and study sessions. Their grievances are:

- (1.) The new contractors refuse seniority rights to long term G. Lapalme employees whom they hire.
- (2.) The new policy violates the present contract, which states that in case of a change in contractors all present G. Lapalme drivers must be hired by the new contractors. However, Mr. Kierans has admitted that only 250 to 350 job openings are available from the new contractors. Since 450 drivers are working for G. Lapalme, 22% to 44% of them will soon be unemployed. The new contractors will only hire Lapalme drivers who have more than five years experience. Of course there also will be other drivers applying for the jobs.

Two clear lessons emerge from the course of the strike: the real nature and role of the state, and the real meaning behind the slogan "in the public interest".

Apologists for the capitalist system argue that the Canadian government is above class struggle and represents all the interests - business, labour, and the "general Public". On the contrary, Kierans' response to the postal strike reveals the real nature of government as the protector of capitalism and as boss.

Mr. Kierans has acted like any capitalist confronted with labour problems - he has attempted to bust the union, hired scabs, and used the law to quell work slowdowns. Dividing the contract among five contractors separates workers; united strike action in the future will be much more difficult. Kierans admitted on national T.V. (CBC's Weekend, Feb. 22) that the Post office has hired outside drivers (scabs) to drive the mail trucks, and security personnel to guard them. 29 mail truck drivers have been charged with delaying the mail. Whose law did these workers violate? The bosses law which only protects capital from labour. What is an injunction against picketing, except a gimmick to prevent strikers from keeping scabs out of strike bound plants and maintaining effective shut-downs.

The main argument used against Lapalme drivers is that the slowdown is against the public interest. Who is this public? The vast majority are working people. Strikes hurt other workers only when scabherders like Kierans and Mackasey and their capitalist friends split the working class and play one group of workers off against another. Only through solidarity can workers effectively fight the bosses. There are two main classes in Canadian Society - the bosses who exploit and the workers who produce all the wealth, but receive the smallest share of it. "In the public interest" is a scab phrase which has no meaning in the real world of class struggle between labour and capital.

Bryce Mackasey makes a pretence of serving the "public interest" by acting as mediator between the Lapalme Workers and the Post Office (read Boss). But his role as cabinet minister contradicts any illusion of his neutrality. Trudeau has consistently argued that increased unemployment and decreased wage demands on the part of workers are necessary to combat inflation. This is certainly not a pro-working class position. Interestingly enough, Mackasey has never disagreed with Trudeau's policy. The newspapers reiterate that Kierans alone is to blame for the dispute with the Lapalme workers and assure us that Mackasey will give them an equitable settlement. However, can we really believe that Mackasey will stab his fellow cabinet minister in the back by doing something contrary to both their interests as defenders of the capitalist order. Only six weeks ago Mackasey threatened striking dock workers in Vancouver with federal legislation to force them back to work if they did not settle quickly. (Montreal Star, Feb. 6, 1970) Only the ability of workers to prolong their strike makes strike action an effective weapon. Mackasey, by this action, proved himself to be anything but neutral,

4 March 1970

How does all this relate to students? Students and workers confront the same enemy. The Capitalists - that the workers fight are the same people who pollute the environment, maintain an undemocratic and oppressive government, start imperialist wars such as Vietnam, support a sterile and decadent culture and build a school system and universities that feed students a diet of meaningless bullshit. Most students will join the work force upon graduation.

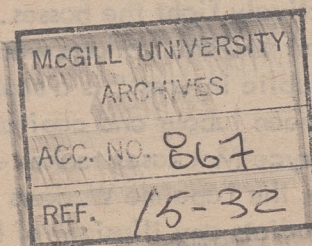
Today and tomorrow businessmen are deliberating with professors - so called "experts" in labour-management relations, like Dean Woods who is presiding over their conference. Mackasey is scheduled to speak at this conference on his view of "changing contemporary needs of management and labour" The real reason for the conference is to discuss new ways to stifle rank and file militancy. As the Woods Report says:

"Militant behaviour has paid off frequently in recent years, even where union membership militancy has taken illegal forms. It is one thing to extract further concessions by refusing to ratify a collective agreement; it is another to serve that purpose by striking unlawfully. In either event, however, the danger for collective bargaining is the same. Once having tasted the fruits of their militancy, union members may find it irresistible to display that militancy again."

The Worker Student Alliance intends to picket the Leacock building at McGill from 12 to 2 today and tomorrow to protest the holding of the conference. and to demonstrate our support of the Lapalme workers and for all working people in Canada. JOIN US!

SUPPORT ALL WORKERS IN THEIR STRUGGLE AGAINST CAPITALISM AND ITS TOOL, THE CANADIAN GOVERNMENT

WORKERS AND STUDENTS UNITE AND FIGHT FOR A SOCIALIST CANADA !!



distributed by the Worker Student Alliance